

REGROUPEMENT DES AUBERGES DU CŒUR DU QUÉBEC

Mémoire présenté dans le cadre de la consultation du Gouvernement du Québec en vue du renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse

UN TOIT – DU TEMPS – DES LIENS **L'accompagnement au cœur de l'accession à la pleine participation des jeunes en difficulté**



Présenté au Secrétariat à la jeunesse du Québec

Septembre 2015



Les Auberges du cœur

Les **Auberges du cœur** sont des maisons d'hébergement jeunesse communautaires qui accueillent des jeunes en difficulté ou sans abri âgés de **12 à 30 ans**.

Ouvertes **7 jours par semaine, 24 heures par jour**, elles offrent le **gîte** et le **couvert**, un milieu stable et une **écoute** active, un **soutien** et un **accompagnement**.

La première maison d'hébergement jeunesse a été fondée dans les années 1970 afin de répondre à la réalité de l'itinérance des jeunes.



Le Regroupement des Auberges du cœur du Québec

Fondé en 1987

Regroupe 28 Auberges situées dans 10 régions.

Ses objectifs sont :

- Regrouper les maisons d'hébergement jeunesse du Québec ;
- Servir de carrefour d'opinions et de services pour les Auberges du cœur du Québec ;
- Défendre et promouvoir les intérêts de ses membres et les représenter, au besoin, auprès d'associations similaires, auprès d'organismes gouvernementaux, ainsi qu'auprès de la population ;
- Participer à la promotion et à la défense des intérêts des jeunes en difficulté ;
- Promouvoir la reconnaissance de l'hébergement jeunesse communautaire ;
- Défendre l'autonomie et l'action des maisons d'hébergement jeunesse ;
- Favoriser l'implantation des maisons d'hébergement jeunesse.

Les jeunes qui y entrent s'en sortent !

Table des matières

INTRODUCTION	4
LES JEUNES DES AUBERGES DU CŒUR.....	6
LES AUBERGES DU CŒUR ET LEUR REGROUPEMENT.....	8
AXE 1 : DE SAINES HABITUDES DE VIE	12
A) SANTÉ MENTALE ET MÉDICALISATION DES SITUATIONS DE VIE.....	13
B) LES COMPORTEMENTS À RISQUE.....	15
C) L'ACCÈS AU LOGEMENT.....	17
D) LES RELATIONS INTERPERSONNELLES HARMONIEUSES ET LES RAPPORTS ÉGALITAIRES.....	19
AXE 1 - RECOMMANDATIONS.....	23
AXE 2 : UN MILIEU FAVORABLE À LA PERSÉVÉRANCE ET À LA RÉUSSITE SCOLAIRES	26
A) PRÉVENIR LE DÉCROCHAGE.....	26
B) LE DÉFI DU RACCROCHAGE.....	29
AXE 2 - RECOMMANDATIONS.....	31
AXE 3 - DES JEUNES PRÊTS POUR LE TRAVAIL, UNE ÉCONOMIE PRÊTE À LES ACCUEILLIR	32
A) LE DÉFI DE L'EMPLOYABILITÉ DES JEUNES QUI NE SONT « NI EN EMPLOI NI AUX ÉTUDES » (JEUNES EN DIFFICULTÉ).....	32
AXE 3 - RECOMMANDATIONS.....	36
AXE 4 : UNE CITOYENNETÉ ACTIVE ET PLURIELLE	38
A) UNE CITOYENNETÉ ACTIVE.....	40
B) UNE CITOYENNETÉ PLURIELLE.....	41
AXE 4 - RECOMMANDATIONS.....	44
CONCLUSION	45
BIBLIOGRAPHIE	47
Liste des Auberges du cœur	49

INTRODUCTION

Pour la jeunesse, il n'y a pas si longtemps, tous les espoirs étaient permis et réalisables. Toute une nouvelle génération, nombreuse, et éduquée prenait sa place dans un monde qui privilégiait le renouveau et en avait désespérément besoin pour établir une société plus riche, plus juste et plus solidaire. Les temps ont changé et, si le besoin de la contribution de la jeunesse est toujours présent, les regards et les opportunités ont changé, notamment pour certains jeunes.

Le monde est devenu plus exigeant et l'entrée dans la vie adulte requiert des aptitudes et des compétences relevées. Se faire une place dans ce monde est devenu une compétition qui, comme toute autre, est à risque d'exclure ceux que la vie a mal préparé, qui ont accumulé des retards et des handicaps.

On valorise les gagnants et on a tendance à oublier les autres. Pourtant, l'entrée et la participation à la vie sociale, économique, politique et culturelle ne peut pas se réduire à une compétition créant des différences de statut et de traitement. Elle est d'abord une obligation collective et morale de toute société de faire une place à chacun et lui permettre de contribuer à la hauteur de ses aspirations et capacités. C'est à cette obligation morale et collective que répondent les Auberges du cœur.

C'est aussi devenu un enjeu de société dans un contexte de vieillissement de la population et de mondialisation des marchés où le Québec a et aura besoin de toutes ses forces vives et sa créativité pour maintenir sa place dans le concert des nations. La solidarité a alors une fonction essentielle pour la contribution de chacun. Mais qui sont ces jeunes exclus? Qu'est-ce qui les a menés à la situation de blocage à laquelle ils sont confrontés? Et surtout, comment les aider à dépasser cette situation?

Au fil des ans, le gouvernement du Québec a mis en place divers programmes et mesures pour soutenir ces jeunes et leur permettre d'accéder à une meilleure formation et un emploi et il continue de le faire. Trop souvent cependant, ces programmes ont de telles exigences qu'ils en viennent à n'aider que ceux qui ont moins de besoins et mettre dans des voies d'échec ceux qui nécessitent davantage de soutien et d'accompagnement. Nous avons la responsabilité collective de reconsidérer nos manières de faire afin de mieux répondre à la situation et aux besoins de ces jeunes. À ce titre, tous sont appelés à répondre présent à leur appel.

Nous saluons et partageons le souci du gouvernement actuel de faire une priorité dans la future Politique québécoise de la jeunesse de ceux dont la transition vers l'autonomie présente de grandes difficultés. Nous y reconnaissons un souci, rarement constaté, de développer une approche particulière, adaptée aux défis qu'ils doivent surmonter. Mieux, nous nous reconnaissons dans cette volonté exprimée qu'on ne doit pas baisser les bras, ni considérer ces jeunes comme des « perdus d'avance » et les abandonner à eux-mêmes.

Les jeunes des Auberges du cœur

Notre expérience montre surtout que, pour le plus grand nombre, ces jeunes sont le produit des ratés du système d'éducation ou de protection de la jeunesse, des mesures de soutien de dernier recours ou de programmes de soutien à la formation et l'emploi, du soutien de familles débordées ou déficientes, des déficiences des services sociaux ou de santé et, pour des cas particulier, des mesures d'intégration des nouveaux arrivants.

Des milieux de vie appauvris offrant peu de soutien et de perspectives peuvent contribuer également grandement aussi à réduire la capacité de ces jeunes à à développer les aptitudes nécessaires à une pleine intégration sociale.

Certes, parmi ces jeunes, un bon nombre ont trébuché ou commis des erreurs de parcours, mais ils n'ont jamais été en mesure de rattraper le temps perdu en raison des difficultés qu'ils vivaient et de l'inadéquation des mesures proposées. Le plus grand nombre de ces jeunes cumule d'ailleurs plusieurs de ces embûches.

En définissant les mesures et programmes offerts en termes d'objectifs à atteindre (principalement en matière d'emploi ou de formation) sans tenir compte des situations vécues par les jeunes, des besoins particuliers en matière d'accompagnement, de temps, de flexibilité, de démarches multiples de réhabilitation ou d'apprentissages, en faisant comme si tous ces jeunes partaient du même point de départ et pouvaient soutenir le même rythme, on en met un grand nombre systématiquement en situation d'échecs, ceux qui devraient le plus profiter de ces mesures.

De même, ce sont ces jeunes-là qui, si on ne les raccroche pas à temps, sont les plus à risque d'alourdir le « déficit démographique » du Québec et sa capacité à se développer, en se retrouvant :

- hors du marché du travail de manière durable, voire permanente
- prestataires des services sociaux et des soins de santé, notamment en santé mentale (tendance lourde déjà amorcée chez un grand nombre qui sont hébergés dans les Auberges du cœur)
- dans des filières de marginalité problématique comprenant la criminalité
- pour certains cas plus rares, vers des dérives sectaires.

... et ce, menant à des situations d'exclusion, de pauvreté et de précarité et générant des coûts sociaux et économiques importants dans une perspective générationnelle.

Au-delà des chiffres, il faut comprendre que ces jeunes sont au bout d'une trajectoire de vie marquée par un cumul de décrochages qui témoigne d'une précarisation et d'une rupture des liens sociaux. Ils et elles sont en processus — et

parfois au bout d'un processus — de « désaffiliation »¹. Ces jeunes ont été « décrochés » de la famille, de l'école, du marché du travail, de l'espace social et politique. Ils ont développé un ensemble de caractéristiques ou difficultés qui rendent longue et difficile toute démarche d'insertion sociale ou professionnelle.

Plus précisément, ces difficultés ou situations peuvent comprendre : dynamiques familiales difficiles (incluant négligence, violence, abandon ou abus), pauvreté et chômage, décrochage scolaire, isolement, détresse psychologique (incluant pensées ou tentatives suicidaires), dépendances, problèmes de santé mentale, médication mal contrôlée, difficultés d'accès au logement, aux services sociaux et de santé, itinérance, etc.

Le système de soutien et de « traitement » de ces difficultés a tendance à considérer chaque problème ou situation séparément. Chacun a sa spécialisation, son expertise, sa manière de comprendre et de faire, ses ressources et, éventuellement, sa mise en réseau construit autour de la résolution de ce problème particulier. Certes, au cours des dernières années, on a établi des « continuum de services » qui facilitent certaines passerelles entre services ou réseaux particuliers, mais la vision globale reste déficiente et, surtout, elle ne correspond pas à la « perception intégrée » que les jeunes ont de leur propre situation. Ils demeurent alors étrangers au chemin qu'on leur demande de parcourir.

Leur propre perception s'inscrit à l'intérieur d'un projet : avoir un travail, un logement, réussir ses études, avoir un « chum » ou une « blonde » pour fonder une famille, mener une vie « normale », etc. C'est à partir de ce projet qu'ils trouvent la motivation pour se remettre en mouvement et qu'ils peuvent comprendre et assumer les efforts qu'ils auront à faire pour se rendre jusqu'au bout et se relever s'ils trébuchent en chemin. Pour un grand nombre, ce chemin, ils ne peuvent le parcourir seuls.

Or, ces jeunes sont dans des situations de désaffiliation. Isolés, la capacité même de se projeter ou de croire à la réalisation de leurs projets ne trouve aucune prise dans leur environnement. Lorsqu'ils sont amenés à participer à des programmes pour s'en sortir, ils sont confrontés à des impératifs, règles et contraintes qu'ils ne peuvent assumer. Rapidement, les échecs s'accumulent. Étiquetés inaptes, ils sont dirigés vers des filières « psy » où on apaisera leur mal-être sans régler leurs difficultés. Pire, on mettra une explication et étiquette sur leurs difficultés qui finiront par justifier leurs incapacités : « Je suis condamné à l'échec parce que je suis défectueux. ».

Vulnérables compte tenu de leur trajectoire familiale, scolaire et professionnelle, fragilisés par l'absence de repères consolidant leur quête identitaire, les jeunes désaffiliés cumulent des « difficultés en regard de leur estime personnelle, de la

¹ René, J-F, Duval, M., Cloutier, G., Pontbriand, A. (2007) *Les pratiques d'affiliation sociale dans des Auberges du cœur*, Montréal : Regroupement des Auberges du cœur, p. 8.

confiance en leurs moyens, de l'équilibre psychique, qui entraînent une rupture avec soi et les autres »². Dans cette conjoncture, nombre des jeunes que nous hébergeons doutent d'eux-mêmes, de leurs forces, de leurs capacités, celle notamment d'être « comme les autres », aptes à prendre leur place parmi nous. Il s'installe alors un sentiment d'aliénation ou de « non appartenance » vis-à-vis des institutions de la société. La société, c'est « les autres ».

La pauvreté, l'isolement, l'épuisement de toutes les ressources dont ils ont pu disposer, incluant la famille, voilà ce qui les conduit dans une Auberge du cœur. Ils y cherchent surtout un toit, un repas, une sécurité, ils y trouvent davantage, une main tendue pour avancer. C'est alors qu'ils font ou refont le choix de s'en sortir, qu'ils se remettent à y croire.

Les Auberges du cœur travaillent auprès d'une part significative des jeunes ciblés par la future Politique jeunesse, à savoir ceux et celles dont la transition vers l'autonomie présentent des difficultés importantes. Nous côtoyons ces jeunes depuis plus de 30 ans et nous connaissons leurs parcours atypiques, leurs difficultés et états d'âmes.

Les Auberges du cœur et leur Regroupement

La mission des Auberges du cœur consiste à héberger, soutenir et accompagner les jeunes qui, volontairement, font appel à elles pour les aider à régler un certain nombre de difficultés ou situations auxquelles ils sont confrontés et à développer les compétences et capacités d'agir nécessaires pour prendre une place positive dans leur milieu que ce soit au niveau de la famille, l'école, le travail ou la communauté.

L'approche globale préconisée dans les Auberges place les préoccupations et les potentialités du jeune au centre de sa démarche vers un plus grand bien-être et une plus grande autonomie. Au fil des années, ce sont plus de 60 000 jeunes qui sont passés par les Auberges pour trouver de l'hébergement, une écoute, un réconfort et un accompagnement personnalisé.

Considérant la durée moyenne des séjours, cela représente plus de 50 millions d'heures de « présence » aux jeunes³ dans tous les aspects de leur vie sous forme d'entrevues, de suivis, de démarches, d'interventions individuelles ou collectives, d'activités culturelles, sociales ou sportives et de tout ce qui constitue le « vivre avec » dans un contexte qui privilégie le lien de confiance et la solidarité. Cela

² Furtos, J., (2006) « Les dimensions psychiques de la précarité », *Sciences humaines*, no 168, février 2006, p. 49.

³ Pour une durée moyenne de séjours d'environ 30 jours. Cette estimation exclut les séjours de dépannage (6 jours et moins), l'accompagnement en post-hébergement et les activités externes développées par plusieurs Auberges (entreprises d'insertion, soutien à l'hébergement en appartements supervisés, ateliers divers, activités de prévention, etc.).

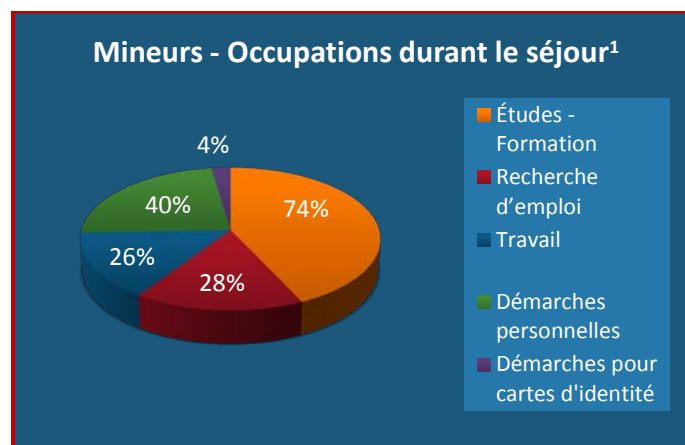
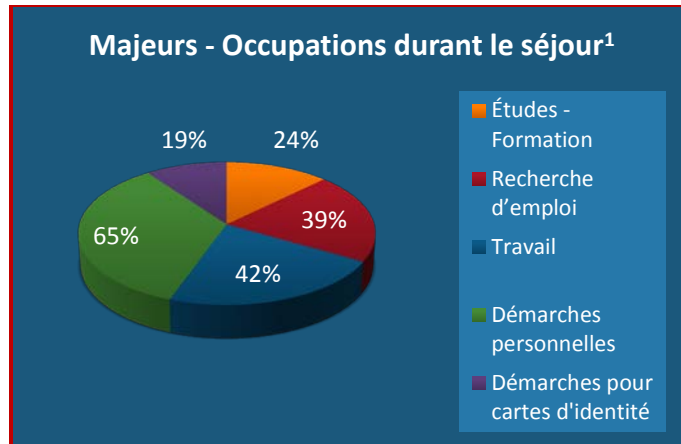
constitue, de notre point de vue, une expertise unique de la situation des jeunes en difficulté au Québec dans leur rapport avec leur propre vécu, certes, mais aussi avec les ressources et mesures qui leur sont offertes pour améliorer leur situation.

Ouvertes 7 jours par semaine, 24 heures par jour, 365 jours par année, les Auberges du cœur hébergent et accompagnent plus de 3000 jeunes en difficulté ou sans abri âgés entre 12 et 30 ans. Les 28 Auberges du cœur, réparties dans dix régions du Québec, offrent plus de 300 places en maison d'hébergement et plus de 150 autres en appartements supervisés ou logements sociaux. Au-delà de la période d'hébergement qui peut durer de quelques semaines à plusieurs mois, s'ajoute les suivis en post-hébergement afin de s'assurer de poursuivre le travail entrepris et de maintenir les acquis. Ce suivi peut s'étendre sur plusieurs mois, voire au-delà. En fait, tant que le jeune en ressent le besoin.

Chaque année, les Auberges du cœur travaillent avec plus de 3000 jeunes et doivent en refuser autant, généralement faute de places. Ces chiffres ne reflètent qu'une partie des besoins de ces jeunes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir pour le type d'hébergement et de soutien que nous offrons, considérant les territoires où de telles ressources sont inexistantes. De fait, on évalue à quelques dizaines de milliers chaque année au Québec, le nombre de jeunes correspondant au type d'usagers accueillis dans les Auberges.

Allant au-delà du gîte et du couvert, les Auberges du cœur sont un lieu de responsabilisation, de participation et d'affiliation où les jeunes acquièrent un nouveau sens à leur vie à partir duquel ils et elles vont faire leur place dans la société. Ce sont les jeunes eux-mêmes, soutenus par des équipes d'intervenants aguerris qui fixent les objectifs et qui trouvent les solutions pour améliorer leur situation. Nous nous mettons au service de ces projets. Ils sont le moteur de la démarche qu'ils entreprennent en vue de régler des problèmes personnels, retourner aux études, accéder à un emploi, se trouver un logement, etc. Nous sommes là pour les soutenir, notamment par la création de réseaux qu'ils se constituent où ils trouvent identité, reconnaissance et ressources pour une plus grande participation sociale.

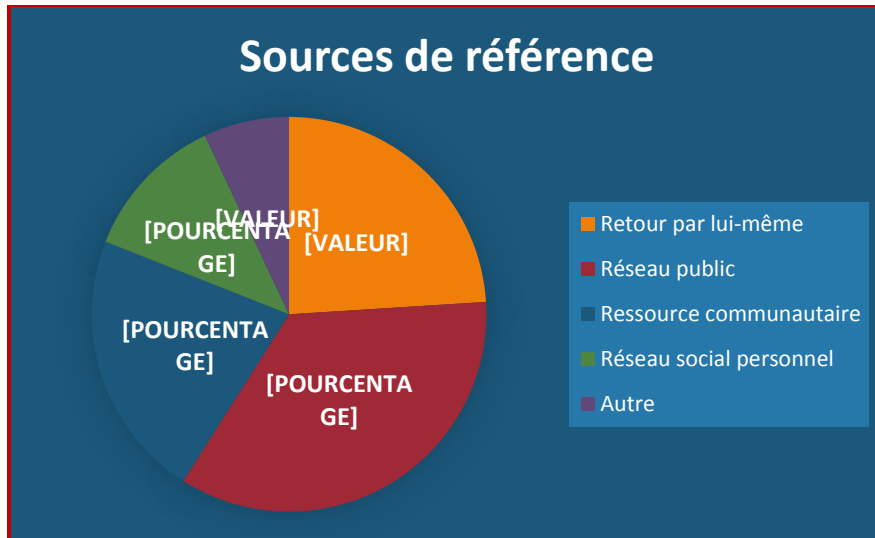
Dans une Auberge du cœur, les jeunes trouvent un milieu de vie chaleureux et sécuritaire où on leur apporte écoute, respect et soutien. Une fois les besoins de base comblés, les jeunes se mettent en marche pour reprendre du pouvoir sur leur vie. Ils et elles apprennent ainsi à budgéter, cuisiner, faire un CV, organiser leur temps, régler des conflits, des problèmes de dépendances ou de démêlée avec la justice, se présenter face à un employeur et tout autre objectif visant à recréer des liens significatifs et accéder aux ressources pouvant les stimuler à s'investir dans un projet de vie. Ils et elles font l'expérience des valeurs de respect, de coopération et d'engagement, trouvent un lieu où il est possible de les mettre en action.



¹Les jeunes ont plus d'une occupation durant un séjour
 Source : Statistiques internes 2013-2014 du RACQ

Notre action dépasse le cadre de l'hébergement puisque nous assurons un suivi et offrons des services après le départ des résidents et résidentes. Certaines Auberges du cœur ont également développé des volets complémentaires : appartements supervisés, entreprises d'insertion et plateaux de travail, soutien aux études, école de la rue, ateliers pour les parents, cuisines collectives, etc. Chacune s'est constitué un réseau de collaborations en matière de formation et d'employabilité, de services sociaux et de santé, de promotion et de défense des droits, de participation sociale incluant des activités de bénévolat pour les jeunes, etc. Chaque Auberge du cœur est un acteur présent et actif dans sa communauté, sa ville et sa région.

Cet ancrage dans la communauté se révèle aussi à travers les diverses sources de référence des jeunes. En effet, environ le quart des jeunes (24%) frappent à la porte d'une Auberge du cœur de leur propre initiative, la grande majorité est référée par le réseau public, communautaire ou l'environnement social du jeune.



Source : Statistique internes 2013-2014 du RACQ

En 1987, les maisons d’hébergement communautaire jeunesse se sont unies au sein d’un regroupement afin de se doter d’un outil supplémentaire à mettre au service de leur mission.

Le Regroupement des Auberges du cœur du Québec est un lieu d’échanges sur les réalités vécues par les jeunes ainsi que de mise en commun des pratiques développées par chacune d’entre elles. C’est aussi un outil de promotion de leur travail et de prise de parole publique sur la situation des jeunes, notamment en matière de défense des droits. Enfin, le Regroupement milite pour une plus grande reconnaissance et un meilleur soutien de leurs actions, notamment par les gouvernements.

Afin d’assurer la plus grande concordance entre ce qui est vécu par et dans chaque Auberge du cœur et ce qui est développé et porté par le Regroupement, elles se sont doté d’une vie associative riche et exigeante.

C’est à partir de cette expertise collective, développée dans plusieurs contextes et des milieux bien différents que nous nous prononçons dans le cadre de cette consultation pour le renouvellement de la politique québécoise pour la jeunesse.

C’est avec le souci constant de témoigner de la réalité de « nos » jeunes, ce qu’ils peuvent réaliser, des ressources et du soutien nécessaires pour y arriver, que nous ferons valoir les efforts qu’ils mettent à s’en sortir et leurs besoins en fonction des quatre axes identifiés par le document de consultation en vue de l’établissement de la prochaine politique jeunesse du Québec.

AXE 1 : DE SAINES HABITUDES DE VIE

La question des saines habitudes de vie se pose très différemment lorsqu'il s'agit des jeunes vivant des difficultés importantes : l'idée de saines habitudes de vie se confond alors à celle de conditions de vie. Que ce soit en raison des milieux d'origine ou des conditions de vie, voire de survie, dans lesquelles ils évoluent, les défis que doivent surmonter ces jeunes sont hors de proportion des enjeux habituels.

L'acquisition et la pratique de saines habitudes de vie nécessitent, dès le plus jeune âge, un environnement sécuritaire et soutenant au niveau de la famille, de l'école et du milieu. Pour plusieurs, cette base essentielle n'est pas présente. Une proportion importante des jeunes accueillis dans les Auberges du cœur proviennent de familles problématiques : parents peu engagés dans le soutien aux enfants, toxicomanes ou avec d'autres problèmes de dépendance, avec des problèmes de santé mentale, violents ou en situation de pauvreté, voire de survie.

Si un certain nombre a été pris en charge par la Protection de la jeunesse (avec des résultats variables selon les cas), plusieurs n'y ont pas eu accès. Quant à la présence à l'école, elle s'est avérée problématique, voire cause de souffrances. Le décrochage apparaît presque comme une norme. Enfin, dans des rapports difficiles avec la famille et l'école, ces jeunes se retrouvent isolés ou en lien avec des réseaux peu soutenant ou porteurs de valeurs et habitudes de vie également problématiques.

Plus de 20 % des jeunes des Auberges ont connu des placements à la DPJ :

- **26 %** chez les majeurs
- **15 %** chez les mineurs.

Source : Statistiques internes 2013-2014 du RACQ

D'autre part, les jeunes eux-mêmes, placés en situation de grande précarité n'ont pas les ressources ni la stabilité pour gérer les situations de vie qu'exige l'adoption de saines habitudes de vie. La question de la survie prime au quotidien. Lorsque le logement, l'alimentation, l'habillement, le transport font défaut, on fait ce qui est possible, pas ce qui est préférable.

Dans ce contexte, les Auberges du cœur jouent un rôle significatif. D'abord en stabilisant les conditions de vie, puis par l'apprentissage et la mise en œuvre au quotidien de meilleures conditions et habitudes de vie. Lorsque présents, le travail auprès des familles, notamment pour les jeunes d'âge mineur, joue un rôle essentiel. Finalement, par le suivi post-hébergement, on poursuit les apprentissages et évite ainsi les situations de désorganisation que vivaient un grand nombre d'entre eux à leur sortie de l'Auberge.

a) Santé mentale et médicalisation des situations de vie

On constate, malgré une incidence qui demeure élevée, un fléchissement des décès de jeunes par suicide (c'est un résultat probable de la dernière stratégie jeunesse qu'on salue). Mais tout porte à croire que les interventions ont davantage ciblé le passage à l'acte que les conditions ayant conduit à cette solution ultime. Pour notre part, nous constatons une détérioration continue du bien-être psychologique, incluant au niveau des idéations suicidaires (voir tableau plus bas). Parallèlement, il y a une progression constante du nombre de jeunes qui arrivent chez nous avec leurs pots de pilules, souvent avec des niveaux de prescriptions très élaborés. Si, pour certains, ce type « d'intervention » peut constituer une réponse aidante à certaines situations, elle nous apparaît fortement questionnable surtout lorsque le suivi psychosocial n'est pas au rendez-vous.

Le Québec est le triste champion canadien pour la prescription de médicaments psychotropes à ses enfants et à ses jeunes, que ce soit pour les psychostimulants, les antidépresseurs ou les antipsychotiques⁴.

Les statistiques internes du RACQ révèlent qu'en près de 15 ans, les «problèmes de santé mentale» et la prise de médicaments associée chez les résidents ont augmenté de 176 %. De plus, on prescrit à un nombre croissant de jeunes, de plus en plus tôt (0-5 ans), plusieurs médicaments et pour de plus longue période. Nous craignons un dérapage avec des conséquences préoccupantes à plus long terme.

Vécus et dynamiques des résidents ⁵			
	1997-98	2012-13	% Variation
Toxicomanie et alcoolisme	45.3	58.7	+29.6
Manque d'estime de soi	43.5	54.4	+25.1
Propos / Idées suicidaires	20.6	27.2	+32.0
État de santé mentale altéré(1)	9.4	26.0	+176.6
Détresse psychologique	19.4	30.2	+55.7
Relations amoureuses difficiles	8.2	23.0	+180.5

(1) En 1997-98 : Problèmes de santé mentale
Source : Statistiques internes du RACQ

Pour un certain nombre de cas, les effets de certains médicaments (baisse de concentration, de mémoire, d'énergie ou de volonté) constituent même des entraves aux interventions. De plus, les situations de prescriptions mal interprétées ou suivies, d'effets secondaires mal identifiés ou contrôlés (physiques ou

⁴ *Canadian Rx Atlas - Third edition* (2013), UBC Center for Health Services and Policy Research.

⁵ Chiffres tirés des statistiques internes du Regroupement des Auberges du cœur

psychologiques : détresse, idéation suicidaire), d'échanges ou de trafic de médicaments ou d'effets croisés avec l'alcool ou des drogues illégales viennent compliquer sérieusement le travail tout en constituant un danger supplémentaire pour les jeunes.

Selon notre expérience, les services psychosociaux aux jeunes, que ce soit à l'école ou dans les services gouvernementaux, n'ont jamais été à la hauteur des besoins, notamment en termes d'accompagnement. La situation s'est détériorée au cours de la dernière décennie suite aux coupures successives dans ces services et qui se poursuivent. De fait, sauf exception⁶, l'accès à des services de psychiatres, psychologues ou autres professionnels dans le domaine de la santé mentale est difficile, les suivis sont minimaux et se limitent souvent à reconduire ou ajuster la médication.

Il n'est pas surprenant que les jeunes (ou leurs parents) portent devant un médecin généraliste la souffrance découlant des difficultés qu'ils vivent. Rien de surprenant non plus que le médecin, faute de ressources auxquelles les référer, n'offre que des médicaments pour soulager cette souffrance. Il s'agit d'une réponse inappropriée dont les coûts financiers, personnels et sociaux dépassent, dans l'immédiat et à long terme, ce qu'on a espéré économiser. Qui plus est, on connaît très mal l'effet à long terme et croisé de ces médicaments prescrits à des enfants sur leur santé tant physique que mentale.

Ainsi, dans un avis⁷ publié en 2009, la Commission de l'éthique, de la science et de la technologie (CEST) du gouvernement du Québec a sonné l'alarme sur les risques potentiels pour les jeunes consommateurs. Ces risques touchent la santé physique et mentale, les fonctions cognitives et la qualité de vie. Il existe peu d'études pour évaluer avec exactitude la prévalence des troubles de santé mentale et du recours aux médicaments psychotropes chez les enfants et les adolescents⁸. La Commission demande de faire une lecture plus large des difficultés qui façonnent la situation de ces milliers de jeunes. Elle y propose aussi de développer des approches alternatives pour agir face à ces situations.

Dans une recherche de 2012⁹, le groupe le Groupe de Recherche sur l'Inclusion sociale, l'Organisation des Services et l'Évaluation en Santé Mentale (GRIOSE-SM)

⁶ Ainsi, à titre d'exemple, une Auberge du cœur a pu développer un lien privilégié avec un psychologue qui accepte de recevoir les jeunes référés et qui a développé une pratique adaptée à leur situation particulière.

⁷ Commission de l'éthique de la science et de la technologie (2009), *Médicaments psychotropes et usages élargis : un regard éthique*, Gouvernement du Québec.

⁸ Vitiello, B. (2007). « Research in child and adolescent psychopharmacology recent accomplishments and new challenges ». *Psychopharmacology*, 191, 5-13.; Bonati, M., Clavenna, A. (2005). « The epidemiology of psychotropic drug use in children and adolescents ». *International Review of Psychiatry*, 17(3), 181-188

⁹ Dallaire, B., Gromaire P., McCubbin M., « Médicalisation et médication de la souffrance : le rôle des approches médicales et de la médication dans les réponses apportés aux besoins des jeunes hébergés dans des Auberges du cœur de Québec et de Chaudière-Appalaches », *Revue canadienne de santé*

s'est donné le mandat de comprendre comment les configurations actuelles des services psychosociaux et médicaux agissent sur la trajectoire de vie des jeunes présentant des problématiques multiples et résidant dans les Auberges du cœur de la région de Québec. Entre autres, la recherche a permis de démontrer que :

- de grandes variations dans l'accessibilité des services engendrent des trajectoires de soutien et d'utilisation hétérogènes;
- l'instabilité vécue dans les recommencements et ruptures provoqués à la fois par les facteurs inhérents à l'offre de services (ex. : rupture et discontinuité lors du passage à l'âge adulte) ou par l'instabilité des jeunes ou de leur famille;
- le peu de liberté des jeunes dans le choix du continuum de services. Ils ont le sentiment d'être embarqués sans droit de regard dans des procédures gérées par les adultes;
- pour certains parents, le continuum de services est incompréhensible ou inapproprié. Ils composent avec ce qu'ils apprennent sur le tas malgré un manque flagrant d'informations et le soutien parfois mal coordonné des intervenants au plan intersectoriel.

Nous croyons qu'il est urgent de mieux documenter, de tenir un vaste débat sur la perception et la compréhension des problèmes de santé mentale vécus par les jeunes et promouvoir et la nécessité d'approches alternatives en la matière.

b) Les comportements à risque

À l'instar du document de consultation, nous croyons que l'adoption de comportements à risque demeure le fait d'une minorité de jeunes. Elle touche cependant beaucoup plus largement les jeunes en difficulté. Cela concerne la consommation excessive d'alcool et de drogues illicites qui constituent à la fois « une cause » s'ajoutant aux autres problématiques vécues par ces jeunes mais également « un effet » dans leur fonction de soulagement du mal-être ressenti.

Plusieurs jeunes reconnaissent la dimension problématique de leur consommation, souvent, au-delà même des dépendances physiques. Ils y demeurent cependant attachés, les jugeant irremplaçables pour continuer à vivre de manière moins souffrante. Qui plus est, le milieu dans lequel ces jeunes évoluent tend à banaliser, voire promouvoir leur usage, y voyant même des traits « culturels » d'une marginalité à laquelle s'identifier et se raccrocher.

mentale communautaire, Vol. 32, No. 4, 2013. ; Dallaire, B., Gromaire P., « Regards croisés sur le rôle des services et interventions psychosociaux et médicaux dans les trajectoires de jeunes soutenus dans des ressources d'hébergement communautaires (Auberges du cœur) de la ville de Québec et de Chaudière-Appalaches », *Revue canadienne de service social*, Vol. 30, No 2, 2013.

Consommation de drogue et d'alcool

Parmi les jeunes hébergés ou suivis par les Auberges du cœur, 60 % des jeunes sont aux prises avec une consommation problématique d'alcool et/ou de drogues. Même « récréative », cette consommation est souvent vécue comme un exutoire, voire comme une automédication du mal-être, de tendances dépressives ou violentes.

Il est très difficile pour ces jeunes de reprendre le contrôle de leur consommation sans l'inscrire dans un projet plus large vers une vie meilleure. À quoi bon arrêter de « se geler » si c'est pour se retrouver encore devant plus de souffrance et l'absence de perspectives de mieux-être? Ce projet nécessite alors de briser l'isolement, changer leur mode de vie, travailler sur l'estime de soi et reconstruire des liens soutenant avec leur entourage. D'une grande fragilité, souvent entrelacé par d'autres difficultés (itinérance, pauvreté, santé mentale, isolement), les défis inhérents à surmonter un problème de dépendance demande du temps, du soutien, de la souplesse et peut comprendre des épisodes de « rechutes ». La participation aux programmes des ressources en toxicomanie exige un investissement important aux plans physique et moral ainsi que des ressources financières pour stabiliser les conditions de vie.

60 % des jeunes des Auberges ont des problèmes de toxicomanie ou d'alcoolisme

Source : Statistiques internes 2013-2014 du RACQ

Or, les récentes modifications réglementaires de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles mises de l'avant par le MTESS gommant cette réalité. Réduire le montant des prestations d'aide sociale des personnes qui utilisent les services d'un centre offrant des services en toxicomanie constitue un obstacle significatif à l'accès aux services et précarise leur situation. Nous observons déjà les effets négatifs de cette mesure. D'une part, certains centres risquent la fermeture alors que les ressources sont déjà insuffisantes. D'autre part, des personnes ont quitté plus tôt que prévu leur séjour ou ont décidé de ne pas entamer une thérapie car ils vivent une trop grande précarité et appréhendent des difficultés supplémentaires à la sortie.

Le MTESS reconnaît dans son étude d'impacts que « la mesure pourrait avoir un effet sur la décision d'effectuer ou non un séjour dans un centre pour mettre fin à un problème de toxicomanie »¹⁰. Cette modification réglementaire révèle ainsi une incohérence avec les actions gouvernementales du Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2019. Elle compromet ainsi les « mécanismes visant à faciliter le

¹⁰ Ministère du travail de l'emploi et de la solidarité sociale (2015), *Impacts des six mesures réglementaires*, En ligne : http://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/GD_Impacts_six_mesures_reglementaires.pdf (page consultée le 15 septembre 2015).

transition des personnes à risque d'itinérance lors de la sortie d'un établissement afin de favoriser leur adaptation à leurs nouvelles conditions et leur intégration à un milieu de vie adapté à leurs besoins »¹¹.

On a tendance à considérer les problèmes de toxicomanie comme relevant de choix individuels. Pourtant, tout au long de l'histoire, ces problématiques ont suivi l'être humain dans son évolution, quelquefois intégrés aux cultures mais plus souvent en marge des courants dominants, particulièrement dans nos sociétés. Qui plus est, on assiste, avec les développements de la chimie et de la technologie, à l'éclosion constante de nouveaux produits dont les effets à court et long termes demeurent inconnus ainsi qu'à une production de masse qui en facilite l'accessibilité, incluant au niveau des prix, jusque dans nos écoles.

Par leur nature illégale, ces marchés sont contrôlés par des organisations criminalisées. Devenir consommateur oblige alors à entrer en contact, à un niveau ou un autre, avec ces réseaux criminalisés, les « normalisant » ainsi aux yeux d'une part significative de jeunes et de la population qui, alors, se retrouve criminalisée par certains de ses comportements.

Que les jeunes soient plus à risque de s'y retrouver, c'est inhérent à leur situation : plus friands d'expérimentation et de découvertes, plus sensibles et ciblés par la sollicitation, plus fragiles aussi dans certains cas.

Il n'y a pas de consensus sur la marche à suivre mais nous avons tout de même appris que la manière forte, répressive, voire violente, accentue le problème en augmentant la marginalisation des consommateurs, victimes de ce système, dont les vrais criminels sont les seuls à tirer profit. On doit alors penser à plus de tolérance et mettre en place des passerelles qui, sans jugement, facilitent la vie des toxicomanes et, surtout, leur sortie d'une condition qu'ils subissent et qui les isole. Les approches de « réduction des méfaits » voire de « consommation responsable », les initiatives de « centres d'injection supervisées », la décriminalisation de certains actes ou comportements liés à la consommation de drogues et une analyse plus poussée de législations plus tolérantes établies ailleurs devraient être envisagées et abordées sans parti pris et, éventuellement, prendre place dans les perspectives à établir et développer par les gouvernements. Nous y serions tous gagnants.

c) L'accès au logement

On peut être surpris de retrouver le logement sous l'item « habitudes de vie » mais, si on réfléchit bien, sans un endroit où se loger, se nourrir, prendre soin de soi, consolider sa vie et la rendre meilleure, rien n'est possible. Or, pour plusieurs, il s'agit d'un obstacle insurmontable. Pour ceux-là, rien de ce qu'on aura pu mettre en place ne pourra même les atteindre.

¹¹ Gouvernement du Québec (2015), *Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2019 – Mobilisés et engagés pour prévenir et réduire l'itinérance*.

On ne s'en cachera pas, une bonne majorité des jeunes qui cognent à la porte d'une Auberge du cœur le font parce qu'ils n'ont nulle part où aller. Les liens avec la famille sont détériorés, les autres membres de l'entourage, lorsqu'ils existent, ont fait plus que leur part, il n'y a pas d'alternative en termes de services aux jeunes. Il y a alors la rue, certains y ont séjourné un peu, d'autres longtemps. Pour ces jeunes, il ne reste que nous. Mais il y a l'après et toute l'incertitude qui vient avec. C'est une source d'angoisse pour plusieurs.

Tel que nous le vivons, le marché du logement s'est profondément transformé au cours des dernières années. De fait, l'accès à un premier logement s'avère pour un grand nombre de jeunes une quasi-impossibilité. Il n'y a pas que les jeunes en difficulté qui sont touchés par cette enjeu comme en fait foi le dernier recensement canadien¹² mais ceux-ci se retrouvent plus souvent devant l'absence d'alternatives, par exemple, retourner chez leurs parents, en raison de leur situation financière ou autres (logements trop petits, problèmes de santé mentale ou toxicomanie, etc.) ou de relations détériorées avec ceux-ci.

Les logements sociaux ou les subventions au logement sont principalement réservés à des clientèles jugées plus prioritaires (familles, personnes âgées ou avec problèmes de santé physique ou mentale, etc.). Les nouveaux logements, voire les anciens qu'on rénove, sont souvent des condos trop dispendieux et/ou réservés à des clientèles particulières (retraités notamment). Quant au marché des logements plus abordables, la compétition est forte et les exigences relevées (références, historique d'habitation et de solvabilité, etc.) ce qui discrimine ces jeunes sans référence et, plus encore, ceux ayant un parcours atypique.

Or la capacité même de développer de saines habitudes de vie nécessite un lieu stable et sécuritaire pour se reposer, s'alimenter, prendre soin de soi, gérer son quotidien et stabiliser des comportements et des pratiques susceptibles d'améliorer ses conditions de vie. En bonne part, l'Auberge du cœur pourra répondre à ces besoins tout en favorisant l'apprentissage de comportements favorisant ces saines habitudes de vie pour une période limitée (de quelques mois à près d'un an selon l'endroit). Alors, ensuite?

Lorsque c'est possible, on aidera le jeune à se trouver un logement mais, pour les raisons évoquées plus haut, tous n'y arrivent pas. Certaines Auberges du cœur ont développé une offre de places en appartements supervisés ou logements sociaux avec accompagnement pour faciliter la transition après l'hébergement. En tout, c'est 150 places qui ont été ainsi créées. De plus, pour tous les jeunes qui ont fait un séjour en hébergement, on offre un soutien en post-hébergement afin de poursuivre

¹² Statistiques Canada – *La situation des jeunes adultes âgés de 20 à 29 ans dans les ménages – Famille, ménages et état matrimonial*, N o 98-312-X2011003. En proportion, entre 1981 et 2011, les jeunes âgés entre 20 et 24 ans sont 143% plus nombreux à demeurer chez leurs parents (59.3% vs. 41,5) et ceux entre 25 et 29 ans sont 218% plus nombreux (25.2% vs. 11.3%).

les apprentissages et surtout éviter les situations de désorganisation susceptibles d'amener des retours à des situations antérieures, voire en maison d'hébergement.

Ces services développés, principalement au cours des dernières années, demeurent précaires en raison de l'absence de reconnaissance et d'un financement adéquat. Ils n'en demeurent pas moins essentiels aux jeunes. Pourtant, une récente étude financée par la Société d'habitation du Québec, confirme l'importance d'un tel accompagnement après l'hébergement auprès des jeunes concernés. Une récente recherche réalisée en 2014 et financée par la Société d'habitation du Québec décrit comment les pratiques en post-hébergement ont un impact positif sur la trajectoire des jeunes en leur permettant notamment de consolider leurs apprentissages et en développant leur sentiment d'appartenance à la communauté¹³.

d) Les relations interpersonnelles harmonieuses et les rapports égaux

Briser l'isolement

La jeunesse est souvent perçue comme un temps de socialisation et de création de liens qui constituent un vivre ensemble propice à l'expérimentation et à l'entraide. On peut alors avoir de la difficulté à comprendre la situation d'isolement que vivent tant de jeunes, plus dramatiquement encore ceux qu'on qualifie de « jeunes en difficulté ». Pour plusieurs encore, la famille est vécue comme un lieu de conflits et de difficultés, voire une source de problèmes. Certains en ont même été rejetés.

Chez les jeunes des Auberges
40 % souffrent d'isolement social
50 % vivent un manque d'estime de soi
70 % ont des conflits familiaux
Chez les jeunes mineurs
92 % ont des conflits familiaux
15 % ont fait des fugues

Source : Statistiques internes 2013-2014 du RACQ

Quant au monde des adultes, il est perçu comme des « imposeurs » de règles ou des occasions ratées. Ainsi, on nommera un professeur ou un intervenant de Centre jeunesse qui avait réussi à créer un lien mais, changement de classe ou transfert de dossier, du jour au lendemain, il disparaissait. Quelquefois cette perte sera vécue comme une trahison : « je n'étais en fin de compte qu'un autre dossier, un numéro ».

Enfin, pour un certain nombre qui se sont retrouvés un peu plus dans la marge, l'accès à l'espace public devient problématique. Invités à « aller voir ailleurs » ou écopant de contraventions, ils ne trouvent jamais leur place. On leur fait comprendre qu'ils sont « de trop » dans un monde fait par et pour les autres.

¹³ Greissler, Elisabeth, (2014) « Le post-hébergement dans les Auberges du cœur : un prolongement des pratiques d'affiliation » Regroupement des Auberges du cœur du Québec

L'école, la principale « institution » fréquentée par les jeunes, axe de plus en plus ses programmes sur la compétition et l'excellence. Certes, elle réagit ainsi à certains diktats économiques et sociaux mais, ce faisant, elle est à risque de contribuer à la marginalisation des moins compétitifs, des moins « excellents ». Entre les exigences du « vivre ensemble » et celles du « chacun contre tous », tous ne sont pas à même de faire une synthèse compréhensible et harmonieuse, surtout si on est parmi les « moins excellents » et que les ressources à l'intégration des moins performants sont déficientes faute de moyens. L'école, à ce moment, isole.

Pourtant, la constitution de liens significatifs et l'accès à un réseau personnel soutenant est nécessaire à toute insertion sociale et au développement de la personne. Pour qui se retrouve coupé de liens significatifs et des ressources pour s'en constituer, le défi est immense.

C'est pourquoi il s'agit d'un fondement des pratiques développées au sein des Auberges du cœur¹⁴. Dans des formules différentes répondant à différents besoins ou situations (Auberges du cœur, Maisons de jeunes, etc.), cette dimension de l'intervention apparaît la mieux développée dans les organismes communautaires autonomes jeunesse qui ont la flexibilité requise pour y consacrer le temps nécessaire (des mois voire davantage) tout en misant sur des rapports intervenants-usagers plus égalitaires propices à l'établissement de liens de confiance. Ces rapports s'inscrivent aussi dans des dynamiques d'adultes significatifs.

Promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes

La violence faite aux femmes, qu'elle soit physique, verbale ou psychologique, est un schéma de comportements qui se transmet trop aisément entre les générations. Témoins ou victimes de comportements violents dans sa propre famille, on peut en venir à considérer cette violence comme constitutive des rapports hommes-femmes. Qui plus est, en situation de vulnérabilité ou de stress constant, la violence apparaît comme un exutoire ou une manière d'avoir du contrôle sur un élément de sa vie.

Les Auberges du cœur accueillent inévitablement de ces jeunes femmes victimes ou jeunes hommes agresseurs. Certaines jeunes filles vont préférer être hébergées dans une Auberge du cœur plutôt que dans un centre spécialisé dans le traitement de ce type de violence subie parce qu'elles ne s'identifient pas à « ces femmes-là », plus âgées, voire à la tête d'une famille (comme leur mère entre autres), et se voient plutôt comme une jeune qui veut « s'en sortir », la violence n'étant pas nécessairement ce qui justifie, à leurs yeux, le soutien qu'elles réclament. Elle pourra d'ailleurs se révéler en cours d'accompagnement, lorsque le lien de confiance aura été créé. On parle alors de violence émotive ou psychologique, de mauvais

¹⁴ René, J-F, Duval, M., Cloutier, G., Pontbriand, A. (2007), *Les pratiques d'affiliation sociale dans des Auberges du cœur*, Montréal : Regroupement des Auberges du cœur.

traitements corporels, de maltraitances ou d'abus sexuel, ou encore d'exploitation financière, aucune de ces formes n'est exclusive et s'additionnent souvent.

Plus encore, les données démontrent que la violence faite aux filles et aux femmes touche davantage celles qui vivent en situation de pauvreté et de précarité¹⁵, notamment en situation d'itinérance. Les jeunes femmes de 15 à 24 ans présentent le deuxième plus haut taux de signalement de violence conjugale à la police¹⁶ et sont celles présentant le plus grand risque d'être tuées par un conjoint ou un ami¹⁷. Les agressions sexuelles touchent plus de 70% de femmes et particulièrement celles du groupe d'âge de moins de 30 ans.

La prévention de la violence, la promotion de l'égalité hommes-femmes et l'adoption de comportements non violents sont des axes d'intervention auxquels se réfèrent les Auberges du cœur auprès des jeunes résidents, notamment dans les situations problématiques.

Le Québec a beaucoup fait pour prévenir et traiter la violence faite aux femmes et on doit le souligner, cependant il reste enore à faire, notamment auprès des jeunes pour qui, le travail de prévention et de développement de nouveaux comportements peut demander, dans certains cas, une approche différente. L'éducation et l'expérimentation dans la vie réelle de comportements adéquats constituent à cet égard une voie à privilégier. Par la remise en question des comportements violents et l'adhésion à de nouvelles valeurs, cette approche peut s'inscrire dans une perspective plus large de rapport à l'autre et au monde, voire d'un projet de vie.

L'intimidation

La violence chez les jeunes prend un autre aspect lorsque, entre jeunes, elle vise à isoler, humilier, faire souffrir ou même blesser celui ou celle qui diffère du groupe par son comportement et/ou des traits distinctifs particuliers (manières plus délicates associées à l'homosexualité avérée ou non, signes extérieurs de pauvreté, origine culturelle, goûts hors normes, etc.). Cette violence peut être physique, verbale, sociale (exclusion) ou trouver cours dans les réseaux informatiques. Dans tous les cas, elle produit de grandes souffrances laissant des séquelles durables, isole les victimes et peut conduire au suicide. L'intimidation contribue également au décrochage scolaire et au développement de difficultés

33% des jeunes des Auberges ont un comportement agressif, violent
10 % ont été victime d'agression sexuelle ou d'inceste

Source : Statistiques internes 2013-2014 du RACQ

¹⁵ Ministère de la santé et des services sociaux du Québec (2014), *Politique de lutte à l'itinérance – Ensemble, pour éviter la rue et en sortir*.

¹⁶ Ministère de la sécurité publique du Québec, *La violence conjugale : statistiques, 2000*. En ligne : http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/prob_sociaux/violenceconjugale.php (page consultée le 15 septembre 2015).

¹⁷ Statistique Canada (2011), *La violence familiale au Canada : un profil statistique*. No 85-002-X, p. 37.

d'apprentissage. Inévitablement, les Auberges du cœur accueillent de ces jeunes vivant ou ayant vécu des épisodes d'intimidation... et des jeunes ayant participé à cette intimidation.

Certes, en matière d'intimidation, la prévention et l'apprentissage de comportements adéquats s'avèrent nécessaires, de même qu'une surveillance et des interventions au niveau de l'école, incluant, dans les cas les plus sévères, par les forces policières mais il faut penser également au soutien aux jeunes impliqués, prioritairement aux victimes mais aussi aux agresseurs. Qui plus est, et sans chercher à les excuser aucunement, certains ont pu, par exemple, reproduire dans la cours d'école ce qu'ils vivaient ou subissaient à la maison.

L'une et l'autre situation requiert des interventions. Certains cas nécessiteront le recours à un soutien psychologique. On constate cependant que leur accès de même que l'intensité, la durée et la capacité de prise en charge des situations sont limités. Il est nécessaire d'améliorer grandement l'accès aux services de soutien psychosocial, prioritairement à l'école, mais également à l'extérieur notamment pour les jeunes qui ne fréquentent plus l'école mais en subissent encore les conséquences au plans psychologique ou relationnel.

Enfin, une réflexion plus large reste à faire sur la place qu'occupe le recours à la violence, tant dans les médias et les productions culturelles que dans la vie réelle, comme mode de « résolution de conflits », voire d'affirmation de soi ou d'exutoire aux frustrations de la vie quotidienne. Des modes différents (on serait tenté de dire alternatifs tant la violence occupe beaucoup de place) de rapports à l'autre doivent être enseignés et systématiquement mis en pratique dans les milieux de vie où évolue le jeune, à commencer par l'école.

En consultant les jeunes, les mettant partie prenante des décisions qui les concernent, en établissant des pratiques discursives et démocratiques, bref en leur donnant du pouvoir réel et agissant sur leurs conditions de vie et le cadre où ils évoluent, on leur propose alors un modèle de résolution de conflits et d'affirmation de soi en dehors des chemins de la violence. On transforme alors une perception où ils sont objets impuissants soumis aux décisions souvent incompréhensibles de d'autres (le monde des adultes) en des sujets capables de comprendre et d'agir sur « leur » monde. On formera, du même coup, de futurs citoyens intéressés à la chose publique et capables d'y intervenir à la fois en fonction de son intérêt personnel et du bien public.

Axe 1 - RECOMMANDATIONS

En matière de santé mentale et pour un meilleur contrôle du phénomène de la médication des jeunes :

- Renforcer les services de soutien psychosociaux à l'endroit des jeunes, tant dans le milieu scolaire que celui des services sociaux, afin de diminuer le recours aux médicaments psychotropes ainsi que leurs effets néfastes aux plans individuel, social et économique.
- Mettre en place une ligne de services de consultation et de soutien psychosociaux à l'intention des jeunes en mesure de répondre à leurs besoins particuliers et capables de travailler en collaboration avec les organismes du milieu, notamment les organismes communautaires jeunesse.
- Approfondir les connaissances liées aux médicaments psychotropes, notamment et que le ministre de la Santé et des Services sociaux confie au Conseil du médicament le mandat de dresser le portrait actuel des usages des psychotropes chez les jeunes et d'en suivre l'évolution dans le temps ;
- Inclure dans la programmation des organismes subventionnaires québécois le financement d'études quantitatives et qualitatives sur les usages des psychotropes chez les jeunes et leurs différents impacts ;
- Documenter, par le biais des ordres professionnels concernés, les pratiques de leurs membres concernant ces usages des psychotropes chez leur clientèle
- Mandater les professionnels de la santé concernés pour qu'ils informent les jeunes et, le cas échéant, les parents des difficultés liées à l'usage des médicaments psychotropes et examinent avec eux les besoins de soutien complémentaires ou alternatifs à leur usage
- Mener une réflexion plus large, initiée par le Commissaire à la Santé et au Bien-être, avec les principaux acteurs de la société civile et des milieux de la recherche concernés, sur les enjeux du recours large actuel des drogues psychotropes chez les jeunes au Québec et des solutions de rechange le cas échéant.
- Favoriser les pratiques alternatives à la médicalisation et le recours aux médicaments psychotropes

En matière de comportements à risque, notamment les toxicomanies (abus d'alcool et de drogues) :

- Faciliter l'accès aux services en toxicomanie, notamment aux jeunes plus marginalisés, par un financement adéquat des organisations prodiguant de tels services et en annulant la modification règlementaire de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles qui réduit le montant des prestations des personnes qui utilisent leurs services.
- Développer les perspectives de « réduction des méfaits » ou de « consommation responsable » dans le traitement de la consommation de drogues et qui s'avèrent souvent une première étape plus « gérable » pour de nombreux consommateurs vers l'abandon complet de consommation. De même, mettre en place des services d'injection supervisée partout où on pourra en identifier le besoin.
- Assurer des conditions de vie et un accompagnement adéquats aux jeunes après le recours aux services en toxicomanie pour réduire les risques de rechute et faciliter l'insertion sociale et que cet accompagnement puisse s'inscrire éventuellement dans une perspective plus englobante des situations vécues par les jeunes en tenant compte des autres démarches que pourraient avoir entrepris les jeunes pour leur insertion sociale et professionnelle.
- Mener des recherches et développer des mesures visant à créer un nouveau rapport à l'usage de drogues visant à réduire la marginalisation, voire la criminalisation des usagers de drogues illégales et, surtout, à faciliter le soutien vers la sortie de ces comportements à haut risque tant pour la santé des individus que pour l'ensemble social.

En matière d'accès au logement :

- Développer l'offre de logements de transition, notamment sous la formule d'appartements supervisés, et assurer un accompagnement adéquat aux jeunes qui y auraient recours;
- Réserver une part de l'offre de logements sociaux à des jeunes notamment en tant que formule « accès à un premier logement » et favoriser, au besoin, des services de soutien au développement de compétences en matière d'habitation (budgétisation, entretien, alimentation, etc.)
- Étendre aux jeunes les formules de programme de soutien au logement (PSL) offerts notamment dans le cadre du plan de lutte à l'itinérance qui exclut, de facto, un grand nombre de jeunes de la rue ou à haut risque d'itinérance en raison de leur profil d'itinérants épisodiques.

- Maintenir et développer l'offre de logements abordables notamment face aux phénomènes de gentrification et de transformation de logements en condos.

Afin de développer des relations interpersonnelles plus harmonieuses et des rapports plus égalitaires :

- Favoriser le développement d'environnements dits « de milieu de vie », notamment l'école, par le développement d'activités parascolaires, d'offre d'activités culturelles ou sportives et une meilleure intégration dans la communauté (activités intergénérationnelles, etc.).
- Développer des lieux de socialisation et de participation pour les jeunes, notamment par un meilleur soutien et le développement des organismes communautaires autonomes jeunesse.
- Favoriser un meilleur soutien aux filles et jeunes femmes victimes de violence.
- Continuer de développer les activités de formation et de prévention de la violence, notamment à l'école.
- Promouvoir, en les actualisant dans la vie réelle, des approches plus constructives de résolution de conflits et, plus largement, de rapports à l'autre en donnant du pouvoir aux jeunes sur une base de participation aux orientations des milieux de vie qui les concernent, notamment l'école.

AXE 2 : UN MILIEU FAVORABLE À LA PERSÉVÉRANCE ET À LA RÉUSSITE SCOLAIRES

L'école, plus qu'à toute autre époque, est devenue un enjeu crucial déterminant pour l'avenir des nations. Dans un contexte où ce sont les capacités d'innovation, de maîtrise de nouvelles technologies et d'insertion dans les divers réseaux mondiaux propres à chaque secteur d'activités qui permettront au Québec de se maintenir parmi les créateurs d'emplois de qualité et de prendre soin des plus vulnérables.

À cet égard, notamment en raison de coupures budgétaires où nécessairement on en vient à faire moins avec moins, la situation québécoise de l'école, et plus largement de tout le secteur de la formation, apparaît fort préoccupante. En ce qui concerne la situation des jeunes qui sont hébergés dans les Auberges du cœur, deux situations nous interpellent plus particulièrement, celles du décrochage et - au moins autant - celle du rattrapage scolaire.

Chez les adultes qui résident dans les Auberges :
Plus de 70 % n'ont pas de diplôme de secondaire 5
7 % ont à peine un primaire

Source : Statistiques internes 2013-2014 du RACQ

a) Prévenir le décrochage

Mettre en place des moyens concrets pour favoriser la réussite éducative, prévenir et de lutter contre le décrochage scolaire sont des leitmotivs depuis de nombreuses années. Nous adhérons à la mise en place de moyens pour soutenir la persévérance et la réussite scolaires. Il s'agit d'un axe d'intervention structurant pour assurer un passage vers l'autonomie qui soit durable. On doit cependant éviter les solutions « mur à mur ». L'expérience montre clairement qu'aucun programme ou approche normés n'arrivent à répondre à l'ensemble des situations et besoins. Certains pourront être vécus comme trop intrusifs par les familles ou rigides par les jeunes.

Les Auberges du cœur qui travaillent avec des jeunes d'âge scolaire ont mis en place les mesures nécessaires pour soutenir leur maintien ou leur retour à l'école. Cela inclut des collaborations avec les écoles et commissions scolaires. D'autres organismes communautaires autonomes jeunesse font également un travail remarquable à cet égard.

Mais il faut faire plus et mieux. Ainsi, 42% des jeunes ayant des difficultés d'apprentissage n'obtiennent pas leur premier diplôme avant l'âge de 20 ans¹⁸. Le taux de décrochage demeure élevé (autour de 15%). Chaque cohorte de décrocheurs s'ajoute aux précédentes et vient grossir les rangs des sans diplôme

¹⁸ Institut des troubles d'apprentissage, « Pas de diplôme avant 20 ans pour 42 % des jeunes qui ont des difficultés d'apprentissage », En ligne : <http://aqeta.qc.ca/media/communiqués/431-pas-de-diplome-avant-20-ans-pour-42-des-jeunes-qui-ont-des-difficultés-d'apprentissage.html> (page consultée le 15 septembre 2015).

estimés à plus de 400,000 en 2011.¹⁹ Qui plus est, le diplôme d'études secondaire « de base » s'avère un atout de plus en plus insuffisant pour se trouver un emploi de qualité. Trop de jeunes sortent de l'école sans pouvoir faire valoir une compétence intéressante pour le marché du travail, particulièrement pour les emplois de qualité. Le risque de se retrouver dans des emplois précaires, sans sécurité sur laquelle bâtir une existence, et d'être rapidement déclassés est très réel pour un grand nombre de jeunes.

On demande sans doute beaucoup à l'école compte tenu des moyens limités dont elle dispose mais c'est fondamentalement sa fonction, nonobstant celles dévolues aux parents, que de former des citoyens responsables et des travailleurs aptes à assumer l'entièreté de leurs rôles et responsabilités. Par ailleurs, elle a besoin de ressources et de soutien, à la fois de l'État qui gouverne sa destinée et des institutions, entreprises et acteurs de la société civile, incluant les parents, pour y arriver. Sans « prédéfinir » ce mouvement d'ouverture vers la communauté, il nous a semblé qu'une volonté à cet égard s'était manifestée au cours des dernières années. Malheureusement, l'imposition de restrictions budgétaires, qui ont débuté antérieurement au gouvernement actuel, a entraîné un certain repli sur soi des institutions scolaires. Alors qu'on discute pour revoir les structures ou rôles des commissions scolaires, les écoles se retrouvent plus démunies et isolées, sujettes à toutes les attentes et toutes les critiques.

Tout jeune, ne peut ni ne doit être considéré comme un individu isolé sur lequel on exerce des activités d'apprentissages qu'il ingèrerait sans réagir. Pas plus qu'il n'est un individu isolé qu'on confie au « réparateur » (psy, médecin ou autres spécialistes) lorsque l'ingestion est plus lente ou difficile qu'estimée pour une normalité établie. Il a une histoire qui s'écrit au quotidien et construit l'avenir. Il a un ancrage social d'abord dans la famille mais plus largement dans son milieu, il a un imaginaire assoiffé de nouveautés, d'apprentissages et de culture, il a un corps qui évolue rapidement et dont il cherche à tester les nouvelles possibilités. C'est un être à part entière à qui on demande de se réduire aux cadres, attentes et directives de l'école.

L'école n'est pas trop pour lui, il est trop pour l'école qui ne sait quoi faire de ce surplus d'être. Ce trop a toujours été là. On le contrôlait naguère par la discipline et les sanctions, voire la violence, on préfère maintenant les méthodes plus « douces » de la médecine et des drogues prescrites. À ce titre, l'école n'a fait que suivre le chemin tracé en psychiatrie. Si on ne peut nier l'existence de troubles de l'attention chez quelques jeunes (certains évaluent cette proportion à 1 sur 20), le recours aux médicaments psychotropes de type Ritalin ou Concerta²⁰ pour gérer des groupes trop turbulents (et souvent trop nombreux par classe) a pris des proportions

¹⁹ Chiffres de l'ensemble du Québec calculé à partir d'un tableau contenu dans : Conseil du statut de la femme, (2015) « Portrait Égalité femmes-hommes des Laurentides », p.25 https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/portrait_region_laurentides.pdf (consulté le 13 septembre 2015)

²⁰ En fait, la variété de drogues prescrites aux enfants et aux jeunes est beaucoup plus large que les seuls psychostimulants, et inclut les antidépresseurs, les antipsychotiques, etc. Dans un nombre croissant de cas, des jeunes se voient prescrire plus d'un type de médicaments psychotropes.

endémiques, notamment au Québec²¹. Le Collège des médecins lui-même s'en inquiète.²²

Certains jeunes maîtrisent le processus d'adaptation qu'on attend d'eux, particulièrement ceux qui bénéficient d'un meilleur soutien dans le milieu familial (ou plus largement). Ils sont alors plus à même de s'expérimenter comme « être en devenir ». Ils seront aussi plus aptes à s'ajuster aux exigences de l'école, ne serait-ce qu'en comprenant mieux ce qu'ils y font. Mais pour les autres, qui vivent l'école comme un rétrécissement imposé, sans sens particulier et souvent parsemé de vexations, ils mèneront trop souvent ce rétrécissement jusqu'à son terme, l'absence. D'abord dans leur tête puis de l'école.

On doit donc changer l'école. En plus des services nécessaires d'aide au devoir et de soutien psychosocial mis à mal par les coupures, il nous apparaît important de soutenir davantage les activités parascolaires (sport, culture, sciences, plein air, sorties dans le quartier pour mieux connaître son histoire, etc.) y incluant des visites ou activités développées avec ou par le milieu. Peut-on penser, par exemple, à la participation de personnes plus âgées racontant comment s'est transformé leur quartier et l'expérience qu'ils en ont?

Ces partenariats avec le milieu sont possibles. Ainsi certaines Auberges du cœur ont des ententes concernant le transport scolaire ou le « prêt » de professeurs ou des projets d'école de la rue²³ mais ces ententes demeurent bien fragiles dans le contexte actuel mais surtout, de telles initiatives doivent nécessairement être largement développées.

Ce qu'il faut prioritairement réparer ou renforcer, ce sont moins les structures au-dessus de l'école (commission scolaire ou ministère) que la « mise en terre » plus solide de celle-ci avec son milieu pour que les jeunes s'y reconnaissent davantage et puissent s'identifier à son projet éducatif.

La situation des 16-17 ans est particulièrement préoccupante. Ayant abandonné l'école ou dans un processus d'abandon, ayant quitté le milieu familial ou en ayant été chassé, en l'absence de droits sociaux et de recours au soutien de l'état pour raison d'âge, étant rarement pris en charge par les services de Protection de la jeunesse (que, de toutes manières, ils éviteront de solliciter) et n'ayant pas accès à un logement, ils se retrouvent dans un vacuum comme si on n'avait pas prévu qu'ils existent. On doit mettre en place les structures et programmes susceptibles de leur éviter les graves dégradations de situation auxquelles ils sont confrontés. Le

²¹ Mercure, Philippe, « Ritalin : la consommation atteint des records au Québec », *La Presse*, 9 mars 2015.

²² Site du Collège des médecins du Québec, « Diagnostic et traitement du TDAH – Des précisions s'imposent », <http://www.cmq.org/nouvelle/fr/diagnostic-traitement-tdah.aspx>, consulté le 25 septembre 2015.

²³ Ainsi, un exemple parmi d'autres, le projet Charlemagne initié par l'Auberge communautaire du Sud-Ouest.

maintien à l'école doit être priorisé et on doit mettre en place nécessaire, les mesures de soutien financier et autres, pour stabiliser leur situation.

b) Le défi du raccrochage

Le raccrochage scolaire ou à une filière de formation a, quant à lui, d'autres exigences. Il s'inscrit toujours, pour l'individu, dans une perspective plus vaste d'insertion sociale ou, pour certains, d'amélioration de la situation socio-économique.

Pour l'État, cependant, en plus de répondre à ces besoins particuliers et légitimes, les situations de raccrochage scolaire devraient être alors un élément privilégié pour un plan plus vaste d'amélioration continue de la formation des personnes dans un contexte de relèvement permanent des exigences du marché du travail. Un tel plan ne peut reposer uniquement sur les épaules de l'État ou des structures scolaires. Il doit inclure une participation accrue des entreprises et de certaines organisations de la société civile. Ainsi, les organismes offrant des programmes de type « écoles de la rue » doivent être développés qui offrent des passerelles indispensables à plusieurs pour s'inscrire plus durablement dans des trajectoires de formation.

L'État doit créer un véritable programme de formation des chômeurs et travailleurs notamment en facilitant les passerelles vers les programmes de formation professionnelle déjà en place, en augmentant et diversifiant l'offre. Ils doivent tenir compte au moins autant des projets et potentialités des jeunes que des besoins immédiats ou projetés du marché. Il n'est pas normal, par exemple, qu'une jeune fille qui souhaite devenir plombier ne se voit offrir comme perspective que celle de préposé aux bénéficiaires.

De même, les entreprises doivent établir des programmes élargis et structurés de stages en entreprises non seulement pour les emplois actuels mais aussi ceux qui, notamment en raison des développements technologiques, sont prévisiblement à venir. Elles doivent favoriser le partage de travail et le mentorat notamment entre les travailleurs proches de la retraite et ceux qui, éventuellement, seront appelés à les remplacer. Le partage du travail entre mentors et « apprentis » doit devenir une norme qui non seulement permet de former des travailleurs mais aussi de conserver, dans l'entreprise, l'expertise développée. Chacun en sort gagnant.

L'État doit soutenir davantage les initiatives des organismes de la société civile, organismes communautaires et d'économie sociale, dans leurs projets d'école de la rue et d'alphabétisation, de plateaux de travail et d'entreprises d'insertion. Toutes ont un rôle à jouer et ont développé des pratiques adaptées au vécu et à la situation des jeunes plus vulnérables.

Un jeune qui se forme sera apte à occuper, voire créer son emploi et, conséquemment à participer pleinement au développement du Québec. De toutes les manières qu'on l'envisage, le soutien qu'on lui offre est un investissement rentable. Conséquemment, tout jeune qui s'inscrit dans un programme de formation ou de perfectionnement doit avoir l'assurance d'un soutien financier couvrant ses besoins de base pour toute la durée de sa formation. C'est le seul moyen de lui donner les ressources nécessaires pour se consacrer à ses activités de formation. Le recours à ce soutien financier doit s'ajuster à la situation des jeunes. Ce soutien pourra prendre la forme de bourses d'études ou d'allocations selon les situations et le niveau de formation.

Certains auront nécessairement besoin de plus de temps et de soutien que d'autres, soit en raison du type de formation suivie, soit en raison de leur situation personnelle. Ainsi, les jeunes en difficulté qui doivent cumuler les exigences d'une telle formation et la résolution de problématiques personnelles (toxicomanie, violence, etc.) auront besoin de plus d'accompagnement et de temps que « la moyenne ». Les programmes doivent impérativement en tenir compte.

Une majorité de jeunes qui entament un retour aux études le feront par la filière des écoles « pour adultes » qui progressivement se transforment ainsi en écoles « de rattachage » pour une clientèle plus jeune, éloignée du marché du travail et vivant des difficultés personnelles. Or, elles ne se sont pas nécessairement ajustées à ce nouveau rôle. Il importe de leur donner les moyens de le faire et de développer les liens nécessaires avec les autres acteurs impliqués dans des démarches d'insertion sociale et professionnelle.

L'éducation, au sens large du terme, doit être la prochaine priorité. Il faut que chaque citoyen, et plus encore les jeunes qui font face à des difficultés pour leur participation sociale et au marché du travail, soit en mesure d'améliorer sa formation et ses qualifications. Ce n'est pas un projet de gouvernement, c'est un projet de société. Le monde change rapidement, on doit se donner les moyens de s'inscrire pleinement dans ce mouvement.

Axe 2 - RECOMMANDATIONS

En matière de persévérance scolaire et pour favoriser la réussite des élèves et des étudiants :

- ➔ Augmenter significativement le nombre d'éducateurs spécialisés, psychoéducateurs, travailleurs sociaux et infirmières facilement accessibles dans ou à partir des écoles et en mesure d'assurer les liens avec le réseau en santé et services sociaux.
- ➔ Soutenir la consolidation et le développement des initiatives de maintien à l'école, de lutte au décrochage développées par les organismes du milieu en réponse aux besoins particuliers de chaque communauté.
- ➔ Développer les activités parascolaires (sports, culture, etc.) et, plus largement, les activités de participation à l'école comme milieu de vie en sollicitant davantage leur contribution dans certaines orientations liées à son animation.
- ➔ Favoriser une meilleure intégration de l'école avec le milieu en développant, par exemple, des activités « conjointes » permettant de mieux faire le lien, pour les élèves, entre l'école et son milieu de vie.
- ➔ Favoriser et développer une offre accrue de services de type « écoles de la rue » et autres filières de raccrochage pour les jeunes plus éloignés de la formation classique.
- ➔ Prévoir des mécanismes de soutien (financier et autres, incluant l'accès à un lieu d'habitation) pour les jeunes de 16 et 17 ans qui se retrouvent sans ressources, coupés de la cellule familiale et désirent poursuivre leurs études.
- ➔ Développer une nouvelle Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue :
 - en prenant en compte la clientèle des jeunes en difficultés plus éloignée du marché du travail
 - en y associant une mission de raccrochage scolaire
 - en favorisant l'adoption d'une diversité d'approches pédagogiques spécialisées qui soient flexibles et souples selon les situations des personnes

AXE 3 - DES JEUNES PRÊTS POUR LE TRAVAIL, UNE ÉCONOMIE PRÊTE À LES ACCUEILLIR

75 % des jeunes adultes qui arrivent à l'Auberge sont sans revenu ou reçoivent de l'aide de dernier recours.

Source : Statistiques internes 2013-2014 du RACQ

Le marché du travail a beaucoup évolué au cours des dernières décennies et ce, à tous les niveaux. Les types d'emplois réguliers à temps plein, associés à une bonne rémunération, des conditions de travail avantageuses et, surtout, une sécurité en terme de durée on fait place en bonne part au développement du travail atypique (temps partiel, contrat à durée déterminée, à la pige, via des agences, etc.).

Un nombre limité de jeunes arrive à trouver leur compte dans ce nouveau marché de l'emploi qui privilégie l'extrême flexibilité. Bien formés et actifs dans des secteurs où la demande de main d'œuvre est forte, ils sont en mesure de créer leur propre emploi et d'offrir leurs services aux mieux offrant. D'autres, sans réelle sécurité d'emploi, peuvent s'assurer un revenu décent, quelquefois en cumulant plus d'un emploi. Difficile alors de prévoir à long terme, par exemple, l'achat d'une maison ou l'établissement d'une famille, mais, à tout le moins, la vie « au présent » se déroule assez bien. Pour beaucoup d'autres, ça se passe moins bien.

Si la nouvelle économie a mis les États et les entreprises dans un système de compétition de « chacun contre tous », le marché du travail actuel met également en compétition les travailleurs en compétition les uns avec les autres. Chacun doit faire valoir ses avantages comparatifs. Selon les emplois, on privilégiera la formation et l'expérience mais aussi l'adaptabilité ou certaines compétences ou qualités plus personnelles, etc. Le réseau de soutien que se donne un jeune peut s'avérer, selon ce qui le constitue, un atout important de même que la connaissance et l'accès aux ressources d'aide et de soutien.

Tout cela constitue un capital à mettre en œuvre pour accéder ou se créer un emploi et, éventuellement, le conserver. À cet égard, plusieurs ont peu à offrir et faire valoir. Ces jeunes devraient être la priorité de tout programme ou mesures gouvernementales d'accès à l'emploi. Aucun programme ou mesure ne pourra ni rejoindre l'ensemble des jeunes concernés ni répondre à l'ensemble de leurs besoins. Il y a nécessité d'approches complémentaires s'adaptant aux diverses situations rencontrées par ces jeunes et mobilisant, de ce fait, plusieurs acteurs portant diverses logiques d'actions ou manières de faire.

a) Le défi de l'employabilité des jeunes qui ne sont « ni en emploi ni aux études » (jeunes en difficulté)

Le Secrétariat à la jeunesse entend prioriser les mesures s'adressant aux jeunes qui ne sont ni en emploi ni aux études ou en formation (NEEF). Cette catégorie définit

ces jeunes par ce qu'ils ne sont pas et inclut un ensemble de situations hétéroclites dont certaines moins problématiques (par exemple, diplômés en recherche d'emploi dans leur domaine d'études ou dans des projets plus personnels comme un voyage à l'étranger). Nous considérons que la situation des jeunes dits « en difficulté », plus éloignés du marché du travail ou des programmes de formation, doit être priorisée.

En fait, la plupart de ces jeunes cumulent plusieurs éléments de défavorisation²⁴, une situation en entraînant ou aggravant une autre. Souvent, on qualifie ces jeunes de « multi-problématiques ». De fait, ces jeunes ont plutôt tendance à saisir ces difficultés de manière intégrée, à l'intérieur d'un cheminement qui les a conduits d'échecs en échecs. Choisir de se retrouver dans un organisme communautaire jeunesse signifie pour eux, avec l'accompagnement approprié, une occasion de redresser ce cheminement vers des situations de réussites. À cet égard, le retour en formation ou l'entrée au marché du travail constitue un objectif de premier plan.

Or, pour un jeune sous-scolarisé, sans expérience d'emploi (ou des expériences peu significatives) et sans réseau de soutien autre que les organismes communautaires, l'employabilité immédiate ne peut être envisagée comme solution pour assurer une intégration durable. Or, les programmes mis en place tendent à considérer que tous les jeunes partent du même point et avancent à la même vitesse. Ce n'est évidemment pas le cas. Il s'en suit, à la longue, deux conséquences importantes. Soit ces jeunes plus éloignés du marché du travail n'arrivent pas à atteindre les objectifs du programme et connaissent alors un nouvel échec ou alors, ils sont écartés des programmes et référés vers des filières de prise en charge psychosociale ne les menant nulle part sinon à la marginalisation sous l'étiquetage « inapte à l'emploi ». Les deux voies ne sont pas exclusives.

Le non-emploi de ces jeunes est caractérisé par le manque de qualifications (éducation et formation) et l'accumulation de difficultés importantes compromettant l'intégration au marché de l'emploi. Pour plusieurs jeunes dans cette situation, avant d'intégrer le marché de l'emploi ou même d'entamer un retour aux études, il peut y avoir tout un travail en amont qu'il faut entreprendre au préalable ou en parallèle: à ce stade de « pré-employabilité », on parle davantage de développement de l'autonomie et d'apprentissage de compétences sociales.

Dans une perspective générale, il s'agit de :

- ➔ Stabiliser la situation et régler certaines difficultés immédiates :
 - Assurer le gîte et le couvert
 - Obtenir un revenu couvrant les besoins de base
 - Récupérer ses cartes d'identité
 - Stabiliser ou régler des problématiques de santé physique et mentale, toxicomanie, conflits familiaux, problèmes judiciaires, etc.

²⁴ Voir en introduction de ce document.

- ➔ Développer l'apprentissage de certaines habiletés et compétences favorisant l'autonomie :
 - De doter de compétences sociales: faire un horaire, un budget, cuisiner, développer la ponctualité, communiquer et s'exprimer, gestion des émotions, régler des conflits de façon pacifique, etc.
 - Développer le vivre ensemble, la capacité de s'intégrer à un groupe ou une organisation, y prendre sa place, collaborer à des buts communs.
 - Mieux connaître les ressources disponibles et comprendre comment « fonctionne le monde » en vue d'y faire sa place et intervenir comme citoyen responsable.

Parallèlement à ce travail, les jeunes prennent part à la vie active de l'Auberge (interventions individuelles et de groupe, activités collectives, tâches attribuées, etc.). Ils apprennent ainsi à développer un grand nombre de compétences en termes de responsabilisation, collaboration avec d'autres, développement de l'autonomie, etc.)

Ces axes d'intervention nécessitent un accompagnement adéquat et constituent le quotidien des Auberge du cœur. Il s'agit des premières étapes visant la participation sociale des jeunes. Elles demandent du temps et s'appuient sur de liens significatifs entre les intervenants et les jeunes. Les acquis développés à ce stade de l'intervention permettent de construire une base sur laquelle bâtir un projet de vie où, ultimement, créer un réseau social, s'impliquer dans sa communauté, entamer un retour aux études, une formation professionnelles et/ou se trouver un emploi constituent des objectifs atteignables. On doit alors viser, selon les situations :

- ➔ Le retour aux études et formations professionnelles
 - Secondaire générale (quasi impossibilité d'obtenir un soutien financier)
 - Équivalence secondaire pour formation professionnelle
 - Formation professionnelle
- ➔ Préparation à l'emploi
 - Atelier de préparation à l'emploi et recherche d'emploi
 - Sensibilisation à la défense des droits des travailleurs
- ➔ Connaissance de ses droits et responsabilités
 - En matière de travail, logement et vie en société

On doit absolument prévoir des mesures de soutien couvrant la couverture des besoins essentiels (logement, nourriture, soins de santé, éducation, transport, etc.) pour s'assurer de la poursuite des apprentissages ou éviter des contextes de désorganisation où ces acquis sont perdus. Il doit également s'assurer que tout travail – incluant dans les filières de développement de l'employabilité – garantit la sortie de la pauvreté telle que définie par le seuil de faible revenu établi par Statistiques Canada.

Face aux défis que posent la conjoncture économique et démographique actuelle, il est primordial que la future Politique jeunesse se donne les moyens d'assurer à tous

les jeunes une réelle chance pour entrer dans la vie active et s'y épanouir sans être désavantagés par un parcours de vie marqué par la pauvreté, l'instabilité et les ruptures par un filet social qui assurera concrètement le respect des droits économiques et sociaux.

En regard des changements récents au MTESS (abolition d'Alternatives jeunesse, modifications règlementaires), nous avons de sérieuses inquiétudes concernant le programme Objectif emploi. Nous craignons qu'il soit, comme les programmes précédents, mal adapté à la situation des jeunes en difficulté et constitue davantage une entrave qu'un soutien au développement de leur autonomie et leur insertion dans la vie active.

Incidentement, on peut se demander si le MTESS peut affronter seul les défis propres à l'intégration professionnelle et sociale de ces jeunes considérant le type d'expertise et les normes qu'on s'y retrouve. En effet, on peut croire que des ministères comme celui de la Santé et des Services sociaux a pu développer une meilleure compréhension de la situation de ces jeunes (itinérance, jeunes en difficulté, santé mentale, etc.) et celui de l'Éducation pour la dimension formation notamment de jeunes issus de milieux défavorisés, et qu'ils sont peut-être mieux outillés pour relever certains défis liés à ces situations. À tout le moins, il serait souhaitable de travailler moins « en silo » dans l'élaboration et la mise en place de ces programmes.

Souvent les jeunes ne sont pas prêts à entamer un programme intensif et employabilité : ils ont besoin de temps pour se relever et la sécurité du revenu, bien que très insuffisante, leur permet ce moment de transition.

- L'aspect contraignant compromet le succès du programme, de même que les pénalités touchent principalement les plus éloignés du marché du travail
- Il n'y ait pas de mesures spécifiques destinées aux jeunes en difficultés et répondant à leurs besoins et capacités
- Il y a peu de flexibilité dans les programmes pour les personnes éloignées du marché du travail et sous-scolarisées. On prend peu en compte la diversité des réalités et des difficultés vécues qui peuvent être un obstacle à la réussite
- On ne prévoit nullement ni ne s'ajuste à la mobilisation des autres acteurs impliqués (écoles, services sociaux, organismes communautaires, etc.) susceptibles d'interagir dans le cheminement vers la réussite du jeune.

Enfin, du moins pour un bon nombre et pour une durée variable, même l'entrée et, plus encore, le maintien en emploi requièrent une poursuite de l'accompagnement. S'inscrire dans un horaire régulier, construire sa vie autour des exigences de chaque milieu de travail, etc. exigent beaucoup d'efforts et d'adaptations pour ces jeunes. Plusieurs n'y arrivent pas sans aide. De fait, accéder à un emploi s'avère à la fois un accomplissement et le premier pas dans une nouvelle vie où il reste beaucoup à apprendre et consolider.

Axe 3 - RECOMMANDATIONS

Pour que tous les jeunes soient prêts pour le travail et que l'économie soit prête à les accueillir

- ➔ Assurer un meilleur accès aux programmes de formation professionnelle, de retour aux études et d'insertion sociale offerts par Emploi-Québec, ainsi qu'un véritable choix de formation tout en s'ajustant aux besoins, intérêts et aspirations des jeunes
 - en permettant aux jeunes de rencontrer rapidement un « conseiller en orientation » dans son CLE, afin de l'aider à identifier les formations ou les programmes les plus appropriés.
 - en augmentant le nombre et le type de formations offerts notamment au sein d'entreprises d'insertion
 - en ajustant l'accès et la durée des programmes de formation à l'emploi aux situations vécues par les jeunes en difficulté en tenant également compte de l'accompagnement reçu par ces jeunes à l'extérieur (organismes communautaires ou autres).
 - À ce titre, il nous apparaît essentiel de conserver le caractère volontaire des mesures et programmes et éviter l'appauvrissement des jeunes par des mesures (pénalités pour non-participation, etc.) qui précariseraient leur situation et mettraient en péril leurs démarches.

- ➔ S'assurer que la situation des jeunes en difficulté est adéquatement prise en compte par tous programmes, politiques ou actions gouvernementales susceptibles d'avoir un effet sur eux. À ce titre, réactualiser la clause d'impact jeunesse en tenant compte de leur situation particulière, rendre publique ces évaluations et permettre les interventions de groupes sociaux concernant les décisions qui en découleraient

- ➔ Reconnaître la contribution des organismes communautaires autonomes jeunesse en termes d'accompagnement et de soutien dans les apprentissages des jeunes.

- ➔ À cet égard, améliorer le soutien financier à l'intervention communautaire autonome jeunesse.

- ➔ Encourager et soutenir en priorité le retour aux études et la formation professionnelle plutôt que de viser une entrée trop hâtive ou précipitée sur le marché du travail. De fait et plus largement, développer et établir une politique de formation professionnelle élargie et accessible à toute étape de la vie active.

- ➔ Voir au développement et la consolidation des voies alternatives de retour aux études, notamment celles de type « écoles de la rue », multiplier les filières de formation et faciliter leur accès aux jeunes raccrocheurs en leur offrant un soutien approprié.
- ➔ Responsabiliser les entreprises quant à la formation et l'intégration de nouveaux travailleurs, notamment par des programmes de stages rémunérés et de partage de travail avec mentorat auprès de travailleurs près de la retraite.
- ➔ Mettre en place les voies de formation (gestion, lois, connaissance et mise en marché, réseautage) et d'accompagnement visant à soutenir la création par les jeunes de leur propre emploi ou de leur entreprise ainsi que les mesures appropriées pour leur offrir davantage de sécurité de revenu. À cet égard, favoriser le mentorat et le réseautage de ces initiatives.

AXE 4 : UNE CITOYENNETÉ ACTIVE ET PLURIELLE

La première dimension de la citoyenneté est celle de l'appartenance à une société organisée comme nation ou État. Cette appartenance confère des droits et des responsabilités. La seconde dimension est celle de la participation à cette société. Elle implique la capacité du citoyen d'y intervenir afin d'en orienter le développement en fonction de ses intérêts ou de l'intérêt collectif, ses valeurs et sa vision de l'avenir. À l'origine, cette participation était même comprise comme une condition à l'appartenance. Ainsi, Thucydide, historien grec du Ve siècle avant J.C., statuait : "Un homme ne se mêlant pas de politique mérite de passer, non pour un citoyen paisible, mais pour un citoyen inutile."

Tout jeune apparaît comme un citoyen en devenir et on ne le devient pleinement que par la participation à la vie de « la cité ». Or, les embûches aux apprentissages pour cette participation sont nombreuses et plus encore pour ceux qui vivent dans des situations de précarité. Au Québec, récemment, elle est apparue toutefois présente, active, du moins pour un nombre significatif de jeunes, même si elle prend des formes nouvelles et portent des discours inédits, voire inattendus.

De récentes études²⁵ sur l'engagement citoyen et militant des jeunes indiquent que les modes de participation citoyenne traditionnelle (syndicalisme, vote électoral, engagement dans un parti politique, etc.) sont en déclin. La prise de position et l'engagement politique se font désormais davantage directement dans l'espace public via des actions collectives et des mouvements sociaux. Au Québec, cette tendance se manifeste surtout depuis les années 1990 avec la popularité des mouvements altermondialiste ou environnementaux et récemment avec une remontée du cycle de mobilisation depuis la grève étudiante de 2012. On observe également que cette mouvance hors norme d'engagement citoyen est plus contestataire et s'organise souvent sur des bases plus affinitaires que partisans. Force est alors de constater un certain renouveau de l'activité citoyenne des jeunes.

Les structures de ces organisations sont mouvantes et s'ajustent aux situations, les rôles traditionnels de représentation et de prise de parole sont mis à mal, la démocratie interne se redéfinit dans l'action et, à certaines occasions, les revendications portées ne semblent pas trouver de formes définitives. De manière générale, c'est la notion d'un pouvoir plus centralisé au sein des organisations qui apparaît suspecte.

²⁵ Gauthier, M & Gravel, P-L., « La participation des jeunes à l'espace public au Québec, de l'association à la mobilisation », dans Gauthier, M. (dir.) *Regard sur...La jeunesse au Québec*, Collection Regards sur la jeunesse du monde, Les « ditions de l'IQRC, Presses de l'Université Laval, Sainte-Foy, 2003, p. 91-104.; Quéniart, Anne & Julie Jacques, « Trajectoires, pratiques et sens de l'engagement chez des jeunes impliqués dans diverses formes de participation sociale et politique », *Politiques et Sociétés*, vol. 27, no. 3 (2008), p. 211-242.

Souvent aussi on favorisera l'utilisation des nouveaux médias électroniques (réseaux sociaux, etc.) plutôt que des médias traditionnels pour communiquer tant à l'interne qu'à la population avec un langage et des messages dont la facture est inédite. Il s'agit aussi de modes de liaison créant ainsi des solidarités inédites. On n'hésitera pas alors à se référer ou s'inscrire dans des mouvements plus larges tant dans la société d'appartenance qu'à l'extérieur, voire au plan mondial. De nouveaux réseaux d'information et d'action se font et se refont sans cesse. Ces nouveaux usages avec lesquels la nouvelle génération est plus à l'aise et qu'elle réinvente constamment redéfinissent le champ de l'espace public et les formes de la participation citoyenne. De fait, nul ne sait où cela mène mais on y avance rapidement et, selon toutes évidences, sans retour en arrière possible. Incidemment, cette « nouvelle citoyenneté » reconfigure déjà le champ du politique.

Ces nouvelles formes de militance tendent à déstabiliser les autorités en place qui réagissent avec les moyens traditionnels dont le recours à l'encadrement réglementaire. Il leur faut faire comme les autres pour avoir la capacité – la permission? - d'être entendus. Considérant la tendance universelle chez les jeunes de « tester les limites », voire les dépasser, on est à risque de voir s'installer un dialogue de sourds au plan intergénérationnel. Personne ne peut y gagner.

Probable, finalement, qu'on soit en train d'expérimenter et de redéfinir la notion de citoyenneté tant dans sa dimension d'appartenance que de participation. Ça ne serait pas la première fois. D'une manière ou d'une autre, il faut inviter les gouvernants à faire l'effort de se mettre à l'écoute de la génération montante et de s'ajuster aux nouvelles manières de faire.

Il est entendu qu'une part significative de jeunes continuera d'utiliser les canaux traditionnels de participation citoyenne et que les jeunes, comme toute autre génération, ne forment pas un bloc monolithique quant aux valeurs de référence et aux discours portés. Cela ne peut constituer d'aucune manière une raison, pour les autorités en place, de choisir les jeunes et les discours qui leur agréent au détriment de ceux qui intriguent ou dérangent.

La participation citoyenne, c'est d'abord un choix et un engagement personnel ou d'un groupe d'individus fondés sur un souci d'améliorer l'environnement social, économique, politique, naturel ou culturel ainsi que les conditions d'existence des personnes. Il se fonde sur la croyance qu'il est possible de « changer les choses ». Incidemment, la création de chaque Auberge du cœur a été fondée sur ce type d'engagement et sur la foi qu'il était possible de changer les choses pour les jeunes en difficulté d'un quartier, d'une ville, voire d'une région. Les actuels conseils d'administration des Auberges du cœur perpétuent cette foi et cet engagement.

Au cœur même de notre identité, le développement de la citoyenneté s'inscrit donc naturellement au sein même de nos pratiques²⁶. Plus précisément, elle prend la forme de l'éducation populaire, en mettant l'accent sur la connaissance et la défense des droits, les responsabilités du citoyen²⁷, et l'action collective.

a) Une citoyenneté active

Au cours des dernières années, le Regroupement des Auberges du cœur a mené deux expérimentations d'action collective avec des jeunes afin, notamment, d'en saisir les défis et enjeux pour l'intervention. La première dans la région de Lanaudière autour de la problématique de la médicalisation des jeunes au secondaire, la seconde, connus sous le nom de Rassemblement de la jeunesse citoyenne (RAJE-citoyenne), à Montréal principalement (bien que des tournées et des points d'attache aient été établis avec plusieurs autres régions), portant sur l'accessibilité à l'aide sociale notamment comme porte d'entrée pour les programmes de formation à l'intention des jeunes. Les résultats ont dépassé ce qui avait été au départ entrevu.

Dans les deux cas, les jeunes se sont investis considérablement dans les projets. Ils ont rapidement maîtrisé les règles de la délibération et de la décision démocratique. Ils se sont dotés de structures favorisant la participation et la mise en action. Ils se sont donné des objectifs bien définis et ont établi des stratégies et moyens d'action responsables. Enfin, et surtout, ils se sont engagés dans leur réalisation vers l'atteinte de résultats.

Ainsi, le groupe de Lanaudière a rencontré des organismes et des personnes œuvrant dans le secteur de la santé mentale à la fois pour mieux comprendre la problématique de la médicalisation et expliquer comment ils la vivaient. Ils sont aussi allés à la rencontre de la population par des kiosques dans un centre commercial. Enfin, ils ont interpellé les écoles et la commission scolaire pour les sensibiliser et tenter de modifier certaines pratiques. Cette « expérimentation » a duré près de deux ans et était soutenue par deux stagiaires en travail social.

Quant à RAJE-citoyenne, l'expérimentation a duré plus de trois ans et ce serait sans doute poursuivie avec les moyens financiers adéquats. Il serait trop long de faire le bilan de toutes les réalisations de ce groupe qui s'était doté d'une structure démocratique forte et de pratiques démocratiques exemplaires. Soulignons au passage : organisations de manifestations, création de liens avec d'autres organisations, réalisation d'un film et de capsules vidéo (encore accessibles sur Internet), production d'un blogue et d'un compte Facebook, interpellation des décideurs politiques (menant à des rencontres avec le bureau de la ministre et

²⁶ Morissette, I., Greissler, E., René, J-F., (2015), « Les pratiques d'Action collective des Auberges du cœur du Québec. Une recherche action participative », Montréal : Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales et les discriminations.

²⁷ Ibid.

même une proposition d'ajustements des pratiques en matière de contribution parentale encore en vigueur), conférences de presse, etc. De fait, la disparition de RAJE-citoyenne a été ressentie comme une perte importante tant pour les jeunes impliqués, pour le Regroupement ainsi que pour les partenaires (qui, incidemment, ont beaucoup de difficultés à rejoindre les jeunes).

Dans les deux cas, des conclusions surprenantes sont apparues :

- L'extrême capacité de ces jeunes, provenant essentiellement de milieux pauvres et ayant une éducation « minimale », à maîtriser les concepts de démocratie, de délibération et de représentation.
- La très grande capacité à se mobiliser, à « faire ensemble », à s'organiser et à se soutenir.
- Ces capacités sont apparues avec la possibilité de décider pour eux-mêmes, d'avoir du pouvoir sur leur environnement et de pouvoir faire changer les choses;
- Contrairement aux préjugés, les jeunes se sont engagés non pas (seulement) pour eux-mêmes mais aussi pour d'autres. Des jeunes de Lanaudière affirmaient : « On ne le fait pas pour nous - pour nous, c'est trop tard - mais pour ceux qui suivront, pour qu'ils ne vivent pas la même chose que nous. »
- Plus inespéré encore, certains jeunes qui ont participé à ces projets, notamment RAJE, ont réappris à avoir confiance en eux, en leur capacité à agir et interagir en vue de la réalisation de projets, ont développé des compétences (organisation, leadership, production vidéo, etc.) sur lesquelles bâtir des projets professionnels, voire des projets de vie. En d'autres termes, ils se sont (re)mis en marche plus confiants dans leur valeur et la possibilité de réussir.

L'agir citoyen n'est pas une dimension de l'être qui serait « en surplus », comme un passe-temps particulier, il est constitutif de l'être vivant en société. Il met en lien avec l'autre, la communauté, voire plus largement, la société ou le monde. Il contrecarre le phénomène de l'anomie et le sentiment d'impuissance. Enfin, surtout, il change le monde, le rend éventuellement meilleur, en tous cas, plus conforme à ses aspirations et valeurs. À cet égard, il rend responsable de l'autre et contribue à forger les solidarités nécessaires au bien commun et au mieux-être de tous.

b) Une citoyenneté plurielle

Le développement de l'agir citoyen apparaît d'autant plus important et nécessaire dans un contexte de diversification, accélérée à certains endroits, des cultures, des modes de vie et des croyances. Le Québec, comme d'autres sociétés occidentales, est à redéfinir le sens et ses manières de vivre ensemble. Cela ne se fait pas sans difficultés et le Québec n'est pas à l'abri de questionnements et de réactions de craintes face à son avenir. D'autres sociétés y sont déjà confrontées.

Bien entendu, à leurs niveaux, les Auberges du cœur sont interpellées par ce phénomène de diversité. Un nombre croissant de jeunes des communautés culturelles, quelquefois fraîchement arrivés mais plus souvent de deuxième ou de troisième génération, doivent faire appel aux Auberges du cœur, étant confrontés sensiblement aux mêmes difficultés d'insertion des jeunes « Québécois d'origine » auxquelles peuvent s'ajouter les difficultés liées à la connaissance du Québec et de son fonctionnement, aux préjugés dont ils peuvent faire l'objet et, quelquefois, au choc des valeurs entre celles portées par leurs parents (entre autres) et celles de la société d'accueil à laquelle ils souhaitent adhérer.

À cet égard, l'Auberge du cœur, comme lieu d'habitation où les jeunes demeurent en permanence et pour des périodes pouvant être assez longues, apparaît comme un « laboratoire » de cohabitation très particulier. Les choses se déroulent relativement bien. Les jeunes sont en général plus ouverts à la différence et plus curieux de connaître et la comprendre. Aussi, la diversité est une réalité avec laquelle ils ont grandi et est moins perçue comme une nouveauté par rapport à un Québec d'antan perçu comme plus consensuel en termes de cultures et de manières de vivre.

Mais, plus que tout, ils partagent une même condition et font face aux mêmes défis : faire leur place dans la société québécoise et y mener une vie bonne. Il y a là un fondement sur lequel construire des rapports plus égalitaires, voire des solidarités. Ce partage d'un espace commun où ils sont chacun chez eux, la participation à des activités communes et les discussions qui, nécessairement, en découlent permettent, de part et d'autres si besoin est, d'éclairer chacun sur la réalité de l'autre, de comprendre les différences observées au-delà de l'interprétation qu'on pouvait en faire.

Par ailleurs, les jeunes participent à la vie de la maison et doivent y faire certaines tâches (qui sont aussi des occasions d'apprentissages) de même que des activités collectives. À cet égard, ils sont consultés et ont un pouvoir quant aux décisions prises. Nécessairement, tous les jeunes sont égaux dans ces processus de discussions et de choix démocratiques. À terme, la distinction nous-eux s'estompe et disparaît. Enfin, comme présenté précédemment, le passage dans une Auberge du cœur est une occasion d'aborder les questions de défense des droits et responsabilités des citoyens et de se familiariser avec les services offerts, quelquefois d'ailleurs avec accompagnement d'intervenants.

Il en découle tout de même des défis en termes d'intervention et d'accompagnement. Pour les nouveaux arrivés, c'est l'apprentissage de base de la société d'accueil qu'il faut inclure dans l'intervention. Pour d'autres, on devra s'ajuster à certains traits culturels qui peuvent, d'autre part, devenir des occasions d'entamer une discussion collective sur la différence. Enfin, lorsqu'elle est présente, la famille peut être tout autant « interpellante » qu'interpellée dans le rapport qu'on développe avec le jeune.

De fait, avec quelques ajustements, le défi de l'intégration des jeunes en difficulté issus des communautés culturelles rejoint celui des jeunes « Québécois d'origine »²⁸. On y trouve la même volonté de trouver sa place dans la société québécoise, d'y appartenir et d'y participer.

Par ailleurs, il demeure une communauté qui arrive plus difficilement à trouver sa place parmi nous, celle des populations autochtones. Force est d'admettre que les situations d'hébergement de jeunes issus des populations demeurent l'exception aux Auberges du cœur même si leur situation demeure hautement problématique et doit mobiliser attention et moyens. Nous enjoignons le Gouvernement du Québec de tout mettre en œuvre pour établir un dialogue respectueux des valeurs et habitudes de vie et besoins exprimés de ces populations et de prendre les moyens nécessaires pour qu'elles participent pleinement, à leur manière et avec l'ensemble de la population, au développement économique, social et culturel du Québec.

La nouvelle génération montante prend place dans un monde qui évolue et change à une vitesse folle. C'est un monde plein d'opportunités et de dangers aussi. Les jeunes d'aujourd'hui auront à gérer de multiples défis laissés par la génération précédente; pensons seulement aux changements climatiques et à leurs répercussions importantes sur l'économie, la démographie, les rapports Nord-Sud, etc. On aura besoin de fortes mobilisations qui nécessiteront une connaissance large des situations et des moyens à prendre mais surtout que chacun puisse s'inscrire dans cette mobilisation aux plans local, territorial, national voire au-delà. L'agir citoyen dans ce contexte apparaît une nécessité pour relever ces défis cruciaux. Déjà tous les outils existent ou sont en développement, il faut alors s'assurer que tous puissent y accéder.

²⁸ Cette notion demeure difficile à cerner et nommer et peut tendre à exclure beaucoup de personnes qui sont sans ambiguïté Québécois d'origine, notamment les personnes issues de communautés culturelles installées de longue date au Québec. D'ailleurs, cette notion même de « longue date » fait également problème. 50, 100, 400 ans? Notre intention se veut la plus large et inclusive possible.

Axe 4 - RECOMMANDATIONS

Pour l'émergence d'une citoyenneté active et plurielle :

- ➔ Documenter et reconnaître les nouveaux modes d'engagement citoyen des jeunes; mettre en place les mesures nécessaires pour y répondre positivement.
- ➔ Poursuivre les efforts pour favoriser la participation des jeunes aux modes plus traditionnels de participation citoyenne tels le vote électoral et la participation aux partis politiques, syndicats et organisations de la société civile et ce dans un esprit d'ouverture et d'écoute.
- ➔ Favoriser et soutenir la création d'espaces d'expression et d'expérimentation de la citoyenneté où des jeunes peuvent, sur une base égalitaire et démocratique, développer des projets et les réaliser.
- ➔ Favoriser la reconnaissance d'organisations constituées par des jeunes et mettre en place à leur intention des programmes de financement récurrent, incluant aux organismes de défense des droits.
- ➔ Favoriser et soutenir les espaces ou organisations où des jeunes d'origines culturelles diverses peuvent, sur une base égalitaire et démocratique, développer des projets et les réaliser.

CONCLUSION

Au cours de la dernière décennie, on a souvent eu l'impression que le Québec se préparait à la retraite. La santé était (est encore...) la priorité, le soin des personnes âgées, la construction de nouvelles unités de logement, l'offre de formation pour les travailleurs, la nature même des loisirs ont été en bonne part définis par l'axe du vieillissement de la population. Il y a là une certaine normalité et un certain danger. Pour que le Québec demeure une société vivante, capable de relever les défis d'aujourd'hui et de demain, on doit offrir à tous les jeunes l'opportunité et le soutien nécessaires pour s'établir comme citoyens à part entière.

Cette citoyenneté passe par la reconnaissance pleine et entière de leur appartenance et leur participation à la société québécoise mais également par la reconnaissance de leurs droits à une vie digne dans tous les sens du terme. À cet égard, le Québec a souvent développé une attitude paternaliste, voire punitive, envers ceux qui ne suivaient pas, souvent par incapacité de le faire, la voie « normale » et « attendue » d'accession à la vie économique, sociale, et culturelle du Québec. On doit maintenant s'assurer que chacun a cette capacité et que, comme en toutes choses, plusieurs voies sont possibles. En fait, c'est cela, la normalité.

Cela implique d'offrir un soutien adapté aux jeunes qui font face à plus de difficultés. Celles-ci trouvent leur origine dans leur histoire personnelle. Mais au-delà de certains choix malheureux que certains ont pu faire, nous en portons, souvent pour une large part, une responsabilité collective. Il nous faut faire plus, mieux et surtout autrement.

Bien sûr, les gouvernements successifs ont mis en place des programmes et mesures à l'intention de ces jeunes. Souvent ils ont été aidants et ont fait une différence. Souvent aussi, cette différence a été rendue possible par l'accompagnement qu'ils ont pu recevoir d'organismes de leur communauté comme les Auberges du cœur.

À quoi tient cette différence?

La création d'un lien de confiance qui s'inscrit dans la durée. La sécurité d'un milieu de vie soutenant qui permet d'apprendre, d'expérimenter et de mettre en commun les difficultés et les rêves. La capacité à amener ces jeunes à renouer avec leur communauté et leur environnement et à y prendre leur place. La reconnaissance de leur potentiel et de leur capacité à définir les projets qui les porteront. L'engagement à les accompagner même au-delà de leur séjour s'ils en ressentent le besoin. Surtout, répondre présent quand ils disent « je suis prêt » et demandent de l'aide. C'est sur ces bases que les Auberges du cœur ont toujours répondu à l'appel de ces jeunes pour qu'ils prennent leur place dans la société québécoise.

Au plan collectif, ce dont les jeunes ont maintenant besoin, c'est de croire qu'il y a réellement cette place pour eux et, à ce titre, que le Québec est une société encore

jeune qui croit en un avenir riche de solidarité et d'opportunités, porté par toute une génération créative, innovante et fervente. Différente aussi de celles qui l'ont précédée.

Nous le voyons chaque jour avec « nos » jeunes. C'est autour de projets et de rêves d'accomplissement qu'ils trouvent la force nécessaire pour se mobiliser malgré les difficultés et aller de l'avant. Une part de cette force, ils la tirent de la confiance que nous mettons en chacun d'eux et du soutien que nous leur offrons. Il doit en être de même collectivement. Si, on peut à tout âge rêver de mieux et se mobiliser pour réaliser ces projets, c'est chez les jeunes qu'on trouvera les perspectives les plus mobilisatrices vers cet avenir qu'ils habiteront.

Ils ont besoin que leur gouvernement croit en eux et les soutienne dans cette marche qui ne manquera pas de défis relevés, d'embûches surmontées et d'accomplissements qui transformeront ce que nous sommes collectivement.

BIBLIOGRAPHIE

Bonati, M., Clavenna, A. (2005). « The epidemiology of psychotropic drug use in children and adolescents ». *International Review of Psychiatry*, 17(3), 181-188

Canadian Rx Atlas -Third edition (2013), UBC Center for Health Services and Policy Research.

Collège des médecins du Québec (site du), « *Diagnostic et traitement du TDAH – Des précisions s'imposent* », <http://www.cmq.org/nouvelle/fr/diagnostic-traitement-tdah.aspx>, consulté le 25 septembre 2015.

Commission de l'éthique de la science et de la technologie (2009), *Médicaments psychotropes et usages élargis : un regard éthique*, Gouvernement du Québec.

Conseil du statut de la femme, (2015) « Portrait Égalité femmes-hommes des Laurentides », p.25 https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/portrait_region_laurentides.pdf (consulté le 13 septembre 2015)

Dallaire, B., Gromaire P., « Regards croisés sur le rôle des services et interventions psychosociaux et médicaux dans les trajectoires de jeunes soutenus dans des ressources d'hébergement communautaires (Auberges du cœur) de la ville de Québec et de Chaudière-Appalaches », *Revue canadienne de service social*, Vol. 30, No 2, 2013.

Dallaire, B., Gromaire P., McCubbin M., « Médicalisation et médication de la souffrance : le rôle des approches médicales et de la médication dans les réponses apportés aux besoins des jeunes hébergés dans des Auberges du cœur de Québec et de Chaudière-Appalaches », *Revue canadienne de santé mentale communautaire*, Vol. 32, No. 4, 2013.

Furtos, J., (2006) « Les dimensions psychiques de la précarité », *Sciences humaines*, no 168, février 2006.

Gauthier, M & Gravel, P-L., « La participation des jeunes à l'espace public au Québec, de l'association à la mobilisation », dans Gauthier, M. (dir.) *Regard sur...La jeunesse au Québec*, Collection Regards sur la jeunesse du monde, Les Éditions de l'IQRC, Presses de l'Université Laval, Sainte-Foy, 2003, p. 91-104.;

Greissler, Elisabeth, « Le post-hébergement dans les Auberges du cœur : un prolongement des pratiques d'affiliation » Regroupement des Auberges du cœur du Québec, 2014

Gouvernement du Québec (2015), *Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2019 – Mobilisés et engagés pour prévenir et réduire l'itinérance*.

Institut des troubles d'apprentissage, « Pas de diplôme avant 20 ans pour 42 % des jeunes qui ont des difficultés d'apprentissage », En ligne : <http://aqeta.qc.ca/media/communiques/431-pas-de-diplome-avant-20-ans-pour-42-des-jeunes-qui-ont-des-difficultes-dapprentissage.html> (page consultée le 15 septembre 2015).

Mercure, Philippe, « Ritalin : la consommation atteint des records au Québec », La Presse, 9 mars 2015

Ministère de la sécurité publique du Québec, *La violence conjugale : statistiques, 2000*. En ligne : http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/prob_sociaux/violenceconjugale.php (page consultée le 15 septembre 2015).

Ministère de la santé et des services sociaux du Québec (2014), *Politique de lutte à l'itinérance – Ensemble, pour éviter la rue et en sortir*.

Ministère du travail de l'emploi et de la solidarité sociale (2015), *Impacts des six mesures réglementaires*, En ligne : http://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/GD_Impacts_six_mesures_reglementaires.pdf (page consultée le 15 septembre 2015).

Morissette, I., Greissler, E., René, J-F., (2015), « Les pratiques d'Action collective des Auberges du cœur du Québec. Une recherche action participative », Montréal : Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales et les discriminations.

Quéniart, Anne & Julie Jacques, « Trajectoires, pratiques et sens de l'engagement chez des jeunes impliqués dans diverses formes de participation sociale et politique », *Politiques et Sociétés*, vol. 27, no. 3 (2008), p. 211-242.

René, J-F, Duval, M., Cloutier, G., Pontbriand, A. (2007) *Les pratiques d'affiliation sociale dans des Auberges du cœur*, Montréal : Regroupement des Auberges du cœur.

Statistique Canada (2011), *La violence familiale au Canada : un profil statistique*, No 85-002-X.

Statistiques Canada (2012), *La situation des jeunes adultes âgés de 20 à 29 ans dans les ménages – Famille, ménages et état matrimonial*, N o 98-312-X2011003.

Vitiello, B. (2007). « Research in child and adolescent psychopharmacology recent accomplishments and new challenges ». *Psychopharmacology*, 191, 5-13.

LISTE DES AUBERGES DU COEUR



Les Auberges
du cœur

28 maisons d'hébergement communautaire jeunesse situées dans 10 régions du Québec qui hébergent, accompagnent et soutiennent plus de 3000 jeunes, âgés de 12 à 30 ans, chaque année.

Région 01 Bas St-Laurent

AUBERGE DU CŒUR LE TRANSIT (Rimouski)
(418) 724-9595
www.aubergeducoeurletransit.net
F/H, 17-30, 10 lits, 4 places en app. supervisés

TANDEM-JEUNESSE, UNE AUBERGE DU CŒUR (La Pocatière)
(418) 856-2202
www.tandem-jeunesse.com
F/H, 15-22, 9 lits, 1 lit de dépannage, 3 places en app. supervisés

Région 03 Québec

GÎTE JEUNESSE, UNE AUBERGE DU CŒUR
(418) 666-3225
www.gitejeunesse.org
Beauport et Ste-Foy : H, 12-17, 14 lits, 2 lits de dépannage

MAISON MARIE-FRÉDÉRIC, UNE AUBERGE DU CŒUR
(418) 688-1582
www.maisonmarie-frederic.com
F/H, 18-30, 9 lits

MAISON RICHELIEU HÉBERGEMENT JEUNESSE, UNE AUBERGE DU CŒUR
(418) 659-1077
www.hebergementjeunesse.org
F, 12-17, 9 lits

Région 05 Estrie

AUBERGE DU CŒUR LA SOURCE-SOLEIL (Sherbrooke)
(819) 563-1131
www.lasourcesoleil.org
F/H, 18-30, 9 lits, 1 lit de dépannage, 2 places en app. supervisés

Région 06 Montréal

LA MAISON TANGENTE, UNE AUBERGE DU CŒUR
(514) 252-8771
www.maisontangente.qc.ca
F/H, 18-25, 14 lits, 1 lit de dépannage

AUBERGE DU CŒUR FJTTM – FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DE MONTRÉAL
(514) 522-3198
www.fjttm.org
F/H, 17-24, 21 lits

AUBERGE DU CŒUR L'ESCALIER
(514) 252-9886
www.distributionsescalier.com
F/H, 18-30, 20 lits, 2 entreprises d'insertion à l'emploi

L'AVENUE HÉBERGEMENT COMMUNAUTAIRE
(514) 254-2244
www.lavenuehc.org
F/H, 18-29, 10 lits, 16 places en app. supervisés, 42 log. sociaux

AUBERGE DU CŒUR LE TOURNANT
(514) 523-2157
www.aubergeleturnant.org
H, 18-29, 10 lits, 1 lit de dépannage, 12 log. sociaux

SERVICE D'HÉBERGEMENT ST-DENIS, UNE AUBERGE DU CŒUR
(514) 374-6673
www.hebergementstdenis.com
F/H, 15-20, 9 lits

L'AUBERGE COMMUNAUTAIRE DU SUD-OUEST
(514) 768-5223
www.laubergecommunautaire.org
F/H, 18-29, 20 lits, 38 log. sociaux, école de rue.

RESSOURCES JEUNESSE SAINT-LAURENT, UNE AUBERGE DU CŒUR
(514) 747-1341
www.rjstl.ca
F/H, 16-22, 11 lits, 1 lit de dépannage, 34 places en app. supervisés (18-25)

Région 07 Outaouais

AUBERGE DU CŒUR HÉBERGE-ADOS (Gatineau)
(819) 771-1750
www.avenuedesjeunes.com
F/H, 13-17 ans, 8 lits, 1 lit de dépannage

L'APPART ADOJEUNE (Gatineau)
(819) 205-7204 (Hébergement)
www.adojeune.org
F/H, 13-17 ans, 6 lits, 1 lit de dépannage

Région 12 Chaudière-Appalaches

L'ADOBERGE CHAUDIÈRE-APPALACHES, UNE AUBERGE DU CŒUR (Lévis)
(418) 834-3603
www.adoberge.com
F/H, 12-17 ans, 9 lits, 1 lit de dépannage, point de service en Beauce

Région 13 Laval

AUBERGE DU CŒUR L'ENVOLÉE (Laval)
(450) 628-0907
www.envolee.qc.ca
F/H, 16-20, 15 lits, 1 lit de dépannage, 2 places en app. supervisés

Région 14 Lanaudière

AUBERGE DU CŒUR CHAUMIÈRE JEUNESSE (Rawdon)
(450) 834-2517
www.chaumierejeunesse.com
F/H, 18-30, 9 lits, 1 lit de dépannage

AUBERGE DU CŒUR LE DIAPASON (Mascouche)
(450) 477-6201
centrediapason@videotron.ca
F/H, 14-18, 9 lits, 5 places en app. supervisés (16-18)

AUBERGE DU CŒUR ROLAND-GAUVREAU (Joliette)
(450) 759-2114
aubergeducoeur.rg@hotmail.com
F/H, 18-30, 12 lits

AUBERGE DU CŒUR ACCUEIL JEUNESSE LANAUDIÈRE (Joliette)
(450) 759-4610
acc1@videotron.ca
F/H, 12-17, 9 lits

Région 16 Montérégie

AUBERGE DU CŒUR L'ANTRE-TEMPS (Longueuil)
(450) 651-0125
www.antre-temps.org
F/H, 16-21, 14 lits, 10 places en app. supervisés (18-25)

AUBERGE DU CŒUR LE BALUCHON (St-Hyacinthe)
(450) 773-8818
www.maisonlebaluchon.org
F/H, 12-17, 9 lits, 1 lit de dépannage, 15 places en app. supervisés (16-23)

ESPACE VIVANT/LIVING ROOM (Cowansville)
(450) 955-0622
evlr@videotron.ca
F/H, 12-17, 9 lits, 1 lit de dépannage, 4 places en app. supervisés (16-21)

L'ÉLAN DES JEUNES (Châteauguay)
(450) 844-3835
lelandesjeunes@gmail.com
F/H, 16-22, 6 lits

Région 17 Centre-du-Québec

AUBERGE DU CŒUR HABIT-ACTION (Drummondville)
(819) 472-4689
www.aubergeducoeurhabitation.com
F/H, 18-30, 9 lits, 1 lit de dépannage, 2 places en app. supervisés

AUBERGE DU CŒUR MAISON RAYMOND ROY (Victoriaville)
(819) 752-3320
F/H, 18-29, 9 lits
maisonraymondroy@aubergeducoeurraymondroy.org





Le Regroupement
des Auberges du cœur du Québec

(514) 523-8559 | www.aubergesducoeur.org | [facebook/RegAubergesducoeur](https://facebook.com/RegAubergesducoeur)

4246, rue Jean-Talon est,
Tour Sud, bureau 16
Montréal (Québec) H1S 1J8